



RAPPORT FINAL – 04.11.2021

Charges de centre des villes genevoises

Rapport de synthèse

Sur mandat des Villes de Carouge, Genève, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, d'Onex et Vernier

Impressum

Citation recommandée

Auteur : Ecoplan
Titre : Charges de centre des villes genevoises
Sous-titre : Rapport de synthèse
Mandant : Villes de Carouge, Genève, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, d'Onex et Vernier
Lieu : Berne
Date : 04.11.2021

Groupe d'accompagnement

Sandra Favre de Oliveira, Secrétaire générale adjointe, Ville de Meyrin
Nathalie Leuenberger, Maire, Ville de Meyrin
Alain Walder, Secrétaire général, Ville d'Onex
Didier Python, Responsable comptabilité et informatique, Ville d'Onex
Nicolas Walder, Maire (Conseiller administratif), Ville de Carouge
Manuel Schüle, Secrétaire général, Ville de Carouge
Giovanni Di Stefano, Chef du service financier, Ville de Carouge
Jean-Claude Stevan, Secrétaire général adjoint administratif, Ville de Vernier
Catherine Aymon, Cheffe de service, Ville de Lancy
Martine Koelliker, Directrice adjointe, DCS, Ville de Genève
Eloisa Gonzalez-Toro, Collaboratrice scientifique, DCS, Ville de Genève
Philippe Krebs, Directeur adjoint, DFL, Ville de Genève
Anthony Mascali, Chef du service des finances, Ville du Grand-Saconnex

Équipe de projet Ecoplan

Claudia Peter
Ramin Mohagheghi
Anna Tanner
Zita Spillmann
Ursula Walther
Felix Walter

Le rapport reflète l'opinion de l'équipe de projet, laquelle ne recoupe pas nécessairement celle du mandant ou des organes d'accompagnement.

ECOPLAN AG

Recherche et conseil
en économie et politique

www.ecoplan.ch

Monbijoustrasse 14
CH - 3011 Berne
Tél. +41 31 356 61 61
bern@ecoplan.ch

Dätwylerstrasse 25
CH - 6460 Altdorf
Tél. +41 41 870 90 60
altdorf@ecoplan.ch

Table des matières

Table des matières	3
Résumé	4
1 Introduction : contexte et objectif	7
1.1 Situation de départ	7
1.3 Objectif et démarche	8
2 Démarche et méthodologie	9
2.1 Principales étapes de la procédure	9
2.2 Délimitation géographique	10
2.3 Délimitation et classification dans le contexte global	11
2.4 Principales particularités	12
3 Résultats clés pour charges de centre	14
3.1 Quel est le montant des charges de centre au total et dans chaque domaine ?	14
3.2 Quels régions profitent des prestations des villes centre ?	17
4 Système de péréquation	18
4.1 Péréquation liée à l'imposition des personnes physiques	18
4.2 Péréquation des personnes morales	19
4.3 Péréquation intercommunale (LRPFI)	19
4.4 Imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères	21
5 Conclusion et actions possibles	22
5.1 Classification des résultats	22
5.2 Que doit-on en principe compenser ?	24
5.3 Quels moyens pour financer et compenser les charges ?	25
5.4 Conclusion et perspectives	28
ANNEXE	29
6 Les domaines dans le détail	30
6.1 Culture	30
6.2 Formation	31
6.3 Sport et loisirs	32
6.4 Transport privé	33
6.5 Sécurité publique	34
6.6 Sécurité sociale	35
6.7 Aménagement du territoire et environnement	36
7 Chiffres-clés pour chaque ville	37
7.1 Carouge	37
7.2 Genève	40
7.3 Grand-Saconnex	44
7.4 Lancy	48
7.5 Meyrin	51
7.6 Onex	54
7.7 Vernier	57
Bibliographie	61

Résumé

En un coup d'œil : charges de centre nettes entre CHF 142 et CHF 1'299 par habitant¹

Les sept villes genevoises analysées – Carouge, Genève, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier – financent de multiples prestations dont profitent également les non-résidents sans que les coûts associés soient entièrement compensés. Les charges de centre nettes atteignent dans ces villes entre CHF 142 par habitant à Onex et CHF 1'299 à Genève. S'agissant de ces montants, les contributions existantes ainsi que les avantages de site¹ sont déjà déduits. Ces villes supportent donc d'importantes charges de centre nettes non couvertes.

Mandat et méthode : collecte uniforme

De manière générale et en particulier dans le cadre de la « Réforme fiscale et financement de l'AVS » (RFFA), qui a été adoptée par le peuple suisse en mai 2019, les villes font face à d'importants défis sur le plan financier : l'augmentation des charges et l'érosion des revenus se développent. En plus, contrairement à d'autres cantons, il y a peu de mécanismes prenant en considération le rôle des villes centres et leurs charges et peu d'institutions qui sont financées par le Canton. Il existe une péréquation intercommunale, mais il s'agit avant tout d'un équilibrage de ressources.

Dans ce contexte, les charges de centre pour les sept villes membres de l'Union des Villes Genevoises (UVG) ont été collectées selon une méthodologie harmonisée. Sur la base de statistiques ou d'estimations fondées, les coûts des prestations de centre ont été ventilés par usagers des villes et non-résidents. Les contributions cantonales et communales existantes ont été déduites. Les avantages de site ont également fait l'objet de déductions. Cela a permis de prendre en considération les particularités très différentes de chaque ville. Ainsi les résultats montrent la hauteur des charges de centre qui devront être prises en compte à l'avenir.

Résultats globaux : coûts et charges élevés

La Figure 1-1 montre les résultats globaux des charges de centre pour les sept villes. Le total de charges de centre varie entre les villes ce qui s'explique principalement par les variations dans la taille et le caractère (« centralité », relation habitant / postes de travail) des villes, le caractère de centre qui est plus marqué pour la Ville de Genève, ainsi que la proximité avec la France voisine. L'offre atteint également un niveau plus élevé à Genève, ce qui est visible dans la liste des institutions considérées des différentes villes.

¹ Les effets réciproques ne sont pas pris en compte dans ce contexte.

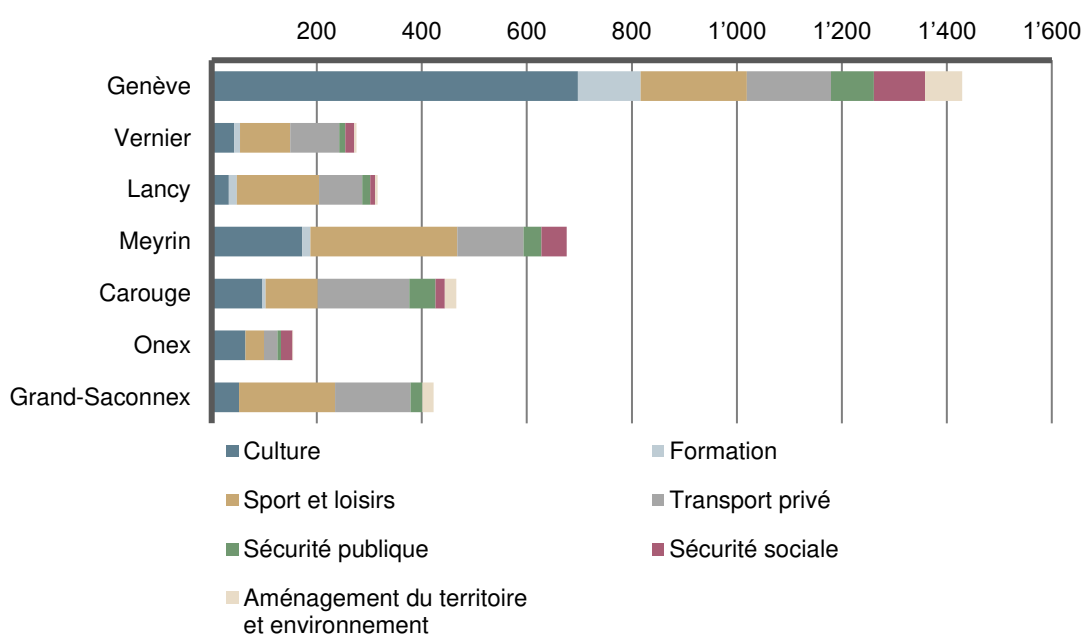
Figure 1-1 : Résultats globaux charges de centre

	Charges de centre (en milliers de CHF)						
	Genève	Vernier	Lancy	Meyrin	Carouge	Onex	Grand-Saconnex
Total charges de centre	288'378	9'586	10'371	17'071	10'455	2'939	5'142
Déduction avantages de site	-26'177	-614	-698	-1'321	-708	-240	-330
Charges de centre nettes	262'200	8'972	9'673	15'750	9'747	2'699	4'812
Population (2018)	201'818	34'791	32'851	25'255	22'458	18'964	12'167
Charges de centre nettes en CHF p. hab.	1'299	258	294	624	434	142	396

La culture, le sport, les loisirs et le trafic routier provoquent fréquemment le plus de charges

Les facteurs d'influence mentionnés font que les villes considérées affichent une palette différente de prestations pertinentes pour les charges de centre. Il y a des villes avec une large offre culturelle et d'autres qui ont des charges élevées dans le domaine du trafic routier car elles ont beaucoup des pendulaires entrants. La Figure 1-2 montre les domaines dans lesquels sont générées les charges de centre (avant déduction des avantages de site). Pour toutes les villes étudiées, la culture, le sport, les loisirs et le trafic privé (routes communales) constituent les domaines qui engendrent des charges de centre importantes, bien que l'on constate là encore de grandes disparités.

Figure 1-2: Charges de centre par domaine en CHF par habitant
(avant déduction des avantages de site)



Financement des prestations : Péréquation financière et autres mécanismes de compensation

Les villes centres analysées assument des charges de centres nettes considérables. Lorsque les charges de centre ne sont pas compensées, cela contredit le principe de causalité ou le principe d'équivalence fiscale (pour simplifier : « celui qui utilise paye »). De manière générale, les charges de centre sont donc à compenser.

Néanmoins, il convient d'évaluer chaque compensation dans un contexte global car en fin de compte, c'est tout le système de péréquation financière et de compensation des charges qui doit mener à une solution équitable. Pour cette raison, nous mettons les charges de centre dans le contexte de la péréquation financière.

Les villes de Genève, Vernier, Carouge, Onex et Lancy ont reçu en 2018 une indemnisation nette dans le cadre de la péréquation financière. Elle atteignait entre environ CHF 2 millions pour la Ville de Carouge et CHF 20 millions pour la Ville de Genève (voir chapitre 4). Pour la Ville du Grand-Saconnex le résultat net de la péréquation était pratiquement zéro en 2018 et pour la Ville de Meyrin légèrement négatif. Alors qu'il est important de considérer ces mécanismes de la péréquation financière dans une perspective globale, il ne s'agit pas de compensations des charges de centre mais principalement de systèmes de compensation des ressources. Il en va de même concernant l'imposition des frontaliers qui apporte un excédent à la plupart des villes.

La présente étude n'a pas pour objet de déterminer si et par quel système les charges de centre nettes doivent être compensées dans la pratique. Mais elle livre un état de situation factuel ainsi qu'une base de discussion entre les communes, les villes et le Canton.

1 Introduction : contexte et objectif

1.1 Situation de départ

Les charges de centre constituent un aspect important : plusieurs études montrent que les villes continuent de supporter d'importantes charges de centre non couvertes. La Ville de Genève a publié une étude d'Ecoplan sur les charges de centre en 2015.² Ces résultats ont également été intégrés dans l'étude d'Ecoplan de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV) de 2017 qui montre le montant des charges de centre dans plusieurs villes suisses. Au total, neuf villes ont participé à l'étude : Berne, Bienne, Genève, Gossau, Kloten, Lausanne, Lucerne, Soleure, Saint-Gall. Le projet actuel complète ces résultats pour d'autres villes du canton de Genève.

Les villes font face, de manière générale et en particulier dans le cadre de la « Réforme fiscale et financement de l'AVS » (RFFA), qui a été adoptée par le peuple suisse en mai 2019, à de grands défis financiers : l'augmentation des charges et l'érosion des recettes se dessinent. Dans cette situation, il importe de disposer d'analyses largement étayées, notamment pour les discussions relatives aux systèmes nationaux et cantonaux de péréquation financière et de compensation des charges ainsi qu'à la répartition des tâches et à leur financement entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes.

Définitions

- Les **charges des centres urbains** sont des prestations fournies par le centre et dont les usagers étrangers à la commune profitent sans en indemniser totalement le coût (par ex. offre culturelle, loisirs, transports publics, sécurité), soit le phénomène dit de débordement (spillovers).
- Les **charges particulières des centres urbains** sont des charges ou des dépenses supérieures à la moyenne en faveur de leur population ; les centres urbains doivent les assumer en raison de caractéristiques structurelles, notamment la fonction de centre et la structure démographique. Les charges particulières ne sont pas traitées dans cette étude.

Remarque : la théorie des charges de centre est traitée en détails dans le rapport méthodologique.³

² Ecoplan (2015), Les charges de centre de la Ville de Genève

³ Cf. Ecoplan (2019), Charges de centre des villes, Rapport méthodologique – Version Mars 2019, Annexe A.

1.3 Objectif et démarche

La Ville de Genève a proposé d'élaborer une étude comparative au sein du Canton de Genève sur la base d'une même méthodologie. Les six villes de l'UVG – Carouge, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier – ensemble avec la Ville de Genève ont participé à l'étude pour évaluer les charges de centre.

En collaboration avec Ecoplan, les services des finances municipales ont compilé les principaux postes de dépenses et les parts d'usagers (résidents vs autres) en s'appuyant si possible sur les données existantes ou des estimations bien fondées. Sur ces bases, des estimations solides sur les charges de centre ont été produites, qui sont méthodologiquement comparables. La méthodologie, telle qu'elle fut appliquée à chaque ville, est présentée en détails dans **un rapport méthodologique** séparé.⁴

Les villes ont participé à ce projet en apportant leurs connaissances techniques ainsi qu'une contribution financière. Ecoplan a établi pour chaque ville participante un **rapport de ville** succinct sur les charges de centre collectées.

Le présent document est un **rapport de synthèse** : comparé aux rapports des villes, le rapport de synthèse offre une analyse synthétique et comparative de toutes les villes participantes, il aborde cependant les différentes charges de centre de façon moins détaillée que les rapports de chaque ville.

La synthèse est structurée comme suit :

- Chapitre 2 : Explication de la démarche et de la méthodologie
- Chapitre 3 : Présentation des résultats clés
- Chapitre 4. Système de péréquation
- Chapitre 5 : Conclusion et actions possibles
- Chapitre 6 et 7 : Annexes avec des tableaux récapitulatifs et des chiffres-clés pour chaque ville

⁴ Ecoplan (2019), Charges de centre des villes, Rapport méthodologique – Version Mars 2019.

2 Démarche et méthodologie

2.1 Principales étapes de la procédure

Pour calculer les charges de centre, une procédure structurée a été établie, analogue aux études sur les charges des centres réalisées en 2015 pour la Ville de Genève⁵ ou en 2017 sur mandat de la CDFV. Cette démarche est expliquée en détail dans le rapport méthodologique.⁶ En résumé et pour simplifier, les charges de centre ont été calculées en cinq étapes de travail :

1. Prestations pertinentes : les prestations avec un potentiel de forte utilisation par des usagers non-résidents sont identifiées.
2. Coûts nets « facturables » (imputables) : les coûts par prestation sont déterminés sur la base des comptes 2018 des villes. Pour ce faire, les coûts transversaux et généraux sont additionnés aux dépenses des prestations en considération et les recettes sont déduites.
3. Clés de répartition des coûts : les coûts sont répartis en fonction de l'utilisation des prestations de centre. Ces clés de répartition reposent sur les statistiques des usagers, les listes d'adhérents, les parts de population, les statistiques relatives aux pendulaires, etc.
4. Compensations et subventions⁷ : Après la répartition des charges nettes à l'aide des clés de répartition, les subventions et indemnités perçues par la ville de la Confédération, du canton, de la périphérie de l'agglomération et d'autres communes pour les prestations en question sont déduites. Après la déduction des compensations et subventions directes il en résulte les charges des centres.
5. Outre les charges des centres, les avantages de site dont bénéficient les villes en raison de leurs fonctions de centre (meilleur accès aux prestations offertes, emplois supplémentaires, impôts, etc.) sont à prendre en considération de manière forfaitaire en appliquant une part sur les charges de centre. Les effets réciproques ne sont pas considérés dans ce contexte.⁸ **Les charges des centres nettes** qui subsistent après la déduction susmentionnée représentent la part des prestations de centre qui devrait être compensée (en plus des contributions déjà existantes de la Confédération, des cantons et des communes).

⁵ Par rapport à l'étude détaillée sur les charges de centre de la ville de Genève en 2015, les présentes analyses des villes UVG sont des « analyses rapides » qui ont été réalisées avec moins de ressources. A la différence de l'étude de Genève, les clés de répartition dans le domaine du transport privé et des espaces publics sont basées sur les statistiques de pendulaires et non pas sur un modèle de trafic ; les coûts du bruit n'ont pas été considérés et les taux d'overhead et les coûts généraux ont été récoltés sur la base d'un modèle simple et ont été appliqués à tous les domaines de la même manière (sans distinction par domaine comme dans l'étude pour la ville de Genève). Les touristes ont également été intégrés dans les calculs (dans la catégorie « Reste de la Suisse »).

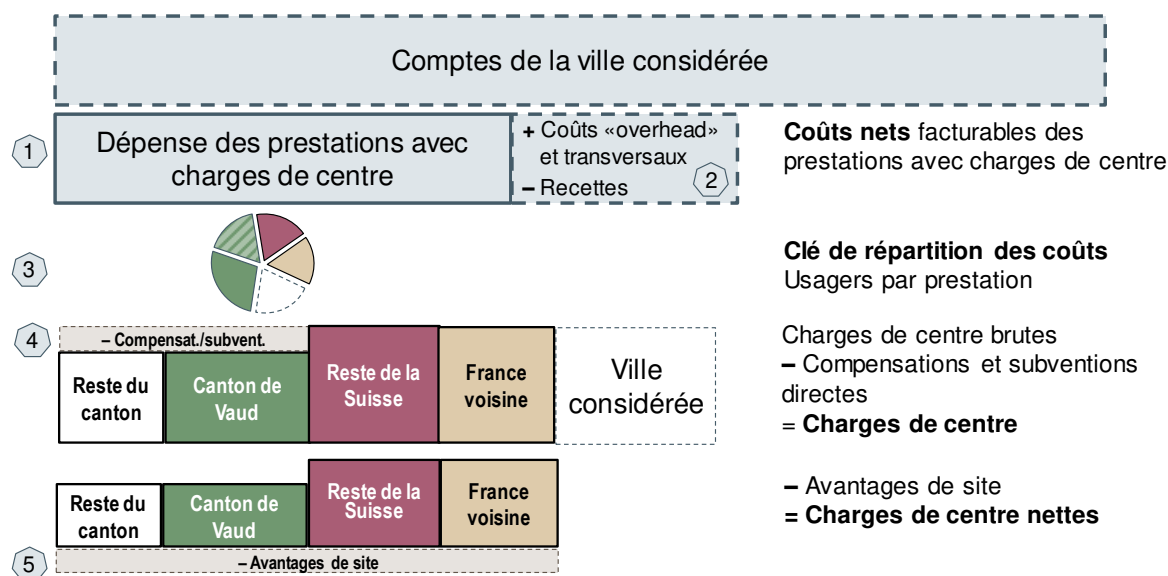
⁶ Ecoplan (2019), Charges de centre des villes, Rapport méthodologique – Version Mars 2019.

⁷ Comme déjà mentionné au début, le système de la péréquation a été exclu et les paiements de la péréquation à la ville n'ont donc pas été intégrés comme compensation, ni les versements de la ville à la péréquation.

⁸ Voir chapitre 2.4e) plus bas.

Les résultats doivent être mis dans le contexte de la péréquation et des mécanismes des compensations. La péréquation thématique ou couche population n'ont pas été incluses dans les calculs.

Figure 2-1: Méthodologie



La collecte des données a été coordonnée par les services financiers des villes. Ecoplan a accompagné ces travaux et apporté un soutien technique. Outre le calcul à proprement parler des charges de centre, Ecoplan a également mené un examen critique des données collectées.

Dans la mesure du possible, les charges de centre et notamment les parts d'usagers ont été collectées via des statistiques d'usagers réelles, des données des pendulaires et par le biais d'estimations lorsqu'il n'existait pas de statistiques. Les parts d'usagers représentent une approximation au sens d'une estimation relativement conservatrice. Si des négociations étaient entamées sur des compensations concrètes, les estimations devraient éventuellement être approfondies et mises à jour, en particulier pour les charges de centre affichant un montant élevé.

2.2 Délimitation géographique

Les charges de centre se rapportent à la ville respectivement considérée, il s'agit donc uniquement des prestations qui sont offertes par la ville et utilisées par des non-résidents.

Les prestations consommées par les non-résidents et les coûts qui y sont liés ont été répartis selon les parts d'usagers sur les territoires suivants :

- Reste du canton de Genève

- Canton de Vaud
- Reste de la Suisse (tourisme inclus) ⁹
- France voisine (Département Ain et Haute-Savoie)

Dans l'annexe du chapitre 7 figurent, pour chaque ville considérée, des représentations graphiques qui illustrent la délimitation géographique respective lors du relevé des charges de centre.

2.3 Délimitation et classification dans le contexte global

Lorsque les charges de centre ne sont pas compensées, cela contredit le principe de causalité ou le principe d'équivalence fiscale (pour simplifier : « celui qui utilise paye »). De manière générale, les charges de centre sont donc à compenser, mais elles doivent être intégrées dans une perspective plus globale. Il s'agit notamment d'éléments qui n'ont été abordés que brièvement à titre complémentaire dans la présente étude, mais sont à prendre en considération dans le cadre d'une évaluation globale des mesures compensatoires :

- À quoi ressemble la situation des villes en termes de recettes ? Quelles parts de recettes la compensation des ressources permet-elle notamment de répartir ?
- Quelles compensations existent pour les charges particulières, p. ex. compensation socio-démographique pour les charges particulières ?
- Y a-t-il d'autres systèmes de financement, p. ex. des systèmes de financement communs pour les transports publics ou les charges culturelles ?
- Marge de manœuvre des villes : pour certaines prestations de centre, la marge de manœuvre est faible et la prestation essentiellement une obligation (p. ex. sécurité), tandis que pour d'autres prestations (p. ex. culture) il existe une marge de manœuvre importante et ces prestations peuvent également apporter des avantages, notamment pour le tourisme ou l'implantation d'entreprises. Les avantages de site ont déjà été pris en considération dans la présente étude.

On ne tient également pas compte des effets fiscaux (non-résidents travaillant dans la ville et inversement), effets commerciaux et de marché (achats de non-résidents) ainsi que des spillovers environnementaux et de leurs conséquences (p. ex. coûts engendrés par le bruit).

⁹ Les charges provoquées par les touristes ne sont parfois pas comptées dans les charges de centre au sens propre car la ville encourage aussi ce tourisme pour des raisons économiques. Néanmoins, une délimitation apparaît souvent compliquée et les chiffres permettant une séparation des groupes d'utilisateurs sont la plupart du temps quasi inexistantes. Dans les analyses suivantes, pour cette raison et pour simplifier, nous avons eu recours à la catégorie regroupée « Reste de la Suisse, tourisme et étranger inclus ».

2.4 Principales particularités

a) Calcul clés de répartition

Comme évoqué, les clés de répartition des coûts reposent lorsque c'est possible sur des statistiques, des relevés ou des estimations fiables. Pour certains domaines, tels que le transport privé, les transports publics, la sécurité publique, les loisirs (installations publiques) ainsi que l'aménagement du territoire et l'environnement, les clés de répartition des coûts ont fait l'objet d'une approximation et ont été directement calculées par Ecoplan à partir de la structure des pendulaires et de la population, dès lors qu'il n'existait pas de meilleures bases.

b) Actualisation de l'étude pour la Ville de Genève

Pour les villes de Carouge, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier les charges de centre ont été calculées pour la première fois. Pour la Ville de Genève l'étude de l'année 2015 a été actualisée et est présentée sous la même forme que pour les autres villes. En général, les mêmes prestations ont été prises en compte pour la Ville de Genève que pour la première étude. Lorsque le passage du modèle comptable harmonisé MCH1 à MCH2 a entraîné des modifications, les prestations ont été prises en compte en fonction de la nouvelle imputation. Pour les clés utilisateur, celles de l'étude de 2015 ont été utilisées, car on peut supposer que l'utilisation n'a pas beaucoup changé. Dans les domaines de la sécurité public et des espaces publics, les nouvelles statistiques des pendulaires ont été évaluées comme pour les autres villes.

c) Traitement du système péréquatif

Le système péréquatif est également traité quantitativement. Ceci permet de faire une comparaison approximative entre le niveau des charges de centre et la compensation à travers la péréquation cantonale. Ceci en sachant qu'il s'agit plutôt d'une compensation des ressources que d'une compensation des charges.

d) Prise en compte des systèmes de compensation

Pour toutes les villes les systèmes de compensation tels que le fonds intercommunal (FI) ont été pris en considération. Le fonds a entre autres choses le but d'octroyer des subventions pour des prestations qui sont assurées par une seule commune mais bénéficiant aux habitants d'autres communes. Le fonds de régulation est également considéré.

Dans tous les cas, seule la partie du fonds qui concerne les prestations qui figurent également dans les fiches de prestations des charges de centre est prise en considération. Les versements des fonds à des institutions qui n'entraînent pas de charges de centre ne sont pas pris en compte.

e) Calculs des coûts nets sans déductions des effets réciproques

On entend par effets réciproques les prestations des autres communes au profit des habitants du centre. Dans des études précédentes sur les villes centres sans grandes villes voisines (Soleure, Berne, etc.), des valeurs standard étaient appliquées pour intégrer de façon forfaitaire ces effets réciproques. Dans le contexte de la présente étude, la situation de départ était quelque peu différente. Les villes étudiées sont géographiquement proches les unes des autres. Elles disposent toutes des institutions culturelles et sportives – même si leur attractivité régionale est différente. On peut supposer que les habitants des villes étudiées fréquentent aussi fréquemment des manifestations et institutions culturelles et sportives dans d'autres villes genevoises, principalement dans la Ville de Genève qui compte de loin le plus grand nombre de ces institutions. Il est clair que des nombreux visiteurs des autres villes ou communes plus petites profitent des institutions culturelles et sportives dans la Ville de Genève et encore des prestations de Carouge comme le Théâtre de Carouge. Afin de pouvoir se prononcer avec précision sur les effets, il faudrait calculer une matrice des flux de visiteurs avec toutes les institutions des villes étudiées, ce qui aurait dépassé le cadre de la présente étude. Même sans calculs exacts, on peut dire, sur la base des données recueillies, que ces effets existent principalement entre la Ville de Genève et les autres villes et que, dans le cas de certaines villes, elles pourraient même dépasser les charges de centre prélevées.

Étant donné que la présente étude se concentre sur l'optique des villes centre et leurs charges de centre, les effets réciproques, comme mentionné, n'ont pas été calculés et considérés. Avec cette procédure, il est possible de savoir quels sont les prestations fournis par les villes et quels montants devraient être compensés entre les communes. Dans ce sens, il est important de garder à l'esprit que les charges de centre et les effets réciproques suivent deux optiques différentes. Les charges de centres apparaissent effectivement dans les comptes des villes. Les effets réciproques en revanche sont des prestations dont bénéficie la *population*, mais dont les *communes* elles-mêmes ne bénéficient pas directement sur le plan financier.

f) Transports publics

Dans le Canton de Genève le financement du transport public est réglementé dans la Loi sur le réseau des transports publics (LRTP). Le financement est réglementé au niveau cantonal. Étant donné qu'un système de financement, qui a été politiquement négocié existe, on suppose qu'il reflète plus ou moins l'utilisation et que du moins dans le canton et dans la région il n'y a pas des charges de centre non-couvert. Il n'est toutefois pas totalement exclu qu'il existe encore certains coûts non couverts dans le domaine des transports publics par rapport à la France voisine ou au reste de la Suisse. On mentionnera p.ex. la situation particulière de la Ville de Genève où l'ensemble des routes sur son territoire est communal ce qui l'engage à assumer les travaux d'aménagement sur des axes d'importance cantonale, ce qui n'est pas cas dans d'autres villes. L'exclusion de ce domaine correspond à une estimation prudente des charges de centre en les sous-estimant plutôt qu'en les surestimant.

3 Résultats clés pour charges de centre

3.1 Quel est le montant des charges de centre au total et dans chaque domaine ?

Les charges de centre nettes (après déduction des avantages de site) atteignant entre CHF 142 et CHF 1'299 par habitant (cf. Figure 3-1). Avec environ CHF 262 millions, la Ville de Genève affiche de loin les charges de centre nettes les plus élevées. Pour les autres villes les charges de centre nettes se situent entre CHF 2.7 millions et CHF 15.8 millions.

Avant déduction des avantages de site estimés approximativement, les charges de centre atteignent pour les villes entre CHF 2.9 millions et CHF 288 millions au total ou entre CHF 155 et CHF 1'429 par habitant. Voilà ce que paie en moyenne par an la population de la ville via les impôts communaux pour des prestations que les non-résidents consomment.

La Figure 3-1 résume les résultats sous forme de tableau - une brève explication :

- Dans le domaine de la culture, par exemple les charges de centre de la Ville de Genève s'élèvent au total à CHF 140.8 millions. Les compensations actuelles des autres unités sont déjà prises en considération. Les charges de centre ont été calculées sur la base des statistiques et estimations d'utilisation.
- Le total des **charges de centre** résulte de la somme des charges de centre par domaine (pour les valeurs par habitant voir Figure 3-2 et Figure 3-3 plus bas).
- Un montant forfaitaire pour les **avantages de site** dont jouit la ville en raison de sa fonction de centre (meilleur accès aux prestations offertes, emplois supplémentaires, impôts, etc.) a été déduit.
- On obtient les **charges de centre nettes**¹⁰ qui sont aussi indiquées par habitant.

¹⁰ Les effets réciproques ne sont pas considérés, voir 2.4e).

Figure 3-1: Aperçu des charges de centre par ville (en milliers de CHF)¹⁰

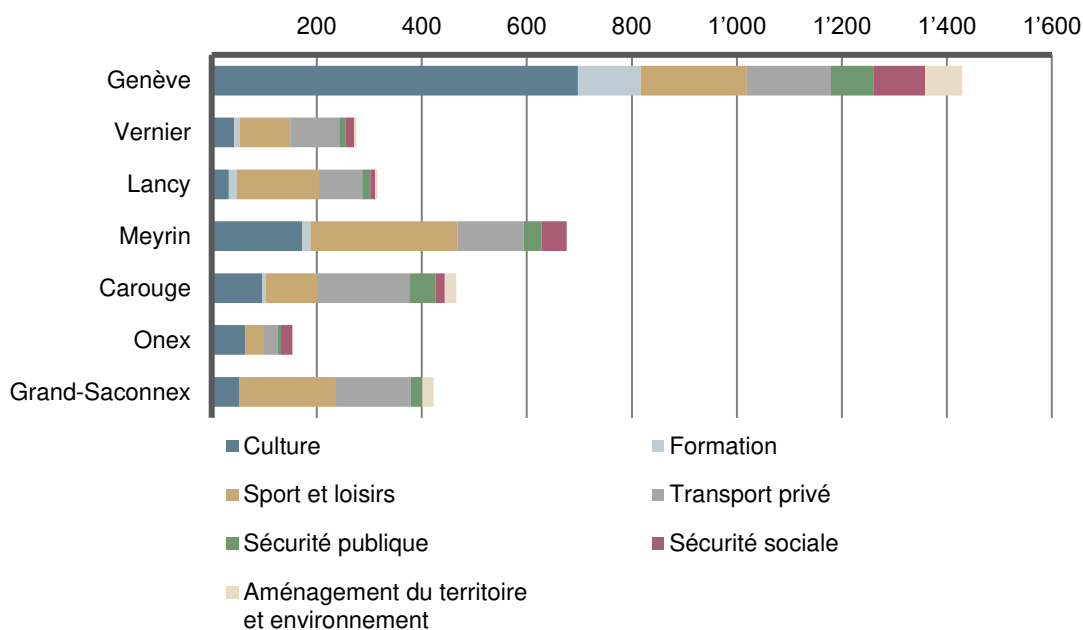
	Charges de centre (en milliers de CHF)						
	Genève	Vernier	Lancy	Meyrin	Carouge	Onex	Grand-Saconnex
Culture	140'746	1'488	1'069	4'342	2'167	1'211	630
Formation	24'071	385	492	403	135		
Sport et loisirs	40'865	3'316	5'141	7'068	2'229	671	2'224
Transport privé	32'364	3'246	2'714	3'183	3'917	493	1'751
Sécurité publique	16'466	402	500	862	1'116	121	274
Sécurité sociale	19'649	610	290	1'213	400	421	
Aménagement du territoire et environnement	14'216	137	164		491	21	264
Total charges de centre	288'378	9'586	10'371	17'071	10'455	2'939	5'142
<i>en CHF par habitant</i>	<i>1'429</i>	<i>276</i>	<i>316</i>	<i>676</i>	<i>466</i>	<i>155</i>	<i>423</i>
Déduction avantages de site	-26'177	-614	-698	-1'321	-708	-240	-330
Charges de centre nettes	262'200	8'972	9'673	15'750	9'747	2'699	4'812
<i>en CHF par habitant</i>	<i>1'299</i>	<i>258</i>	<i>294</i>	<i>624</i>	<i>434</i>	<i>142</i>	<i>396</i>
<i>Informations supplémentaires :</i>							
Population (2018)	201'818	34'791	32'851	25'255	22'458	18'964	12'167
Taux de pendulaires (entrants / pop.)	44%	35%	40%	71%	93%	11%	67%
Taux de pendulaires (sortants / pop.)	12%	30%	29%	24%	28%	32%	25%

La Figure 3-2 montre des différences significatives dans le montant des charges de centre par habitant de la ville (cf. aussi Figure 3-3 pour les chiffres par domaine). Dans la plupart des villes, la culture, sport et loisirs et le transport privé (routes) constituent les domaines qui engendrent des charges de centre importantes, bien que l'on constate ici aussi de grandes disparités.

Plusieurs raisons expliquent les différences :

- Les villes se différencient par leur taille et leur caractère de centre, la situation territoriale (« limites de la ville, proximité avec la frontière ») ainsi que leurs connexions routières et de transport public et le bassin de population : naturellement, les charges sont plus élevées si une ville fournit réellement des prestations de centre complètes et coûteuses ; les dépenses des villes varient ainsi surtout dans les domaines de la culture et des loisirs. Par ailleurs, les petits centres affichent souvent un nombre élevé de pendulaires sortants et ont donc moins d'usagers externes, en particulier pour les routes.
- Il existe déjà en partie des systèmes de compensation ou des systèmes de financement communs (p. ex. dans le domaine de la culture avec le fonds intercommunal), et parfois également des subventions cantonales. En règle générale, ces deux facteurs entraînent des charges de centre inférieures. Il existe des grandes différences entre les villes, par exemple dans le domaine de la culture.

Figure 3-2: Charges de centre par domaine avant déduction des avantages de site
(en CHF par habitant)



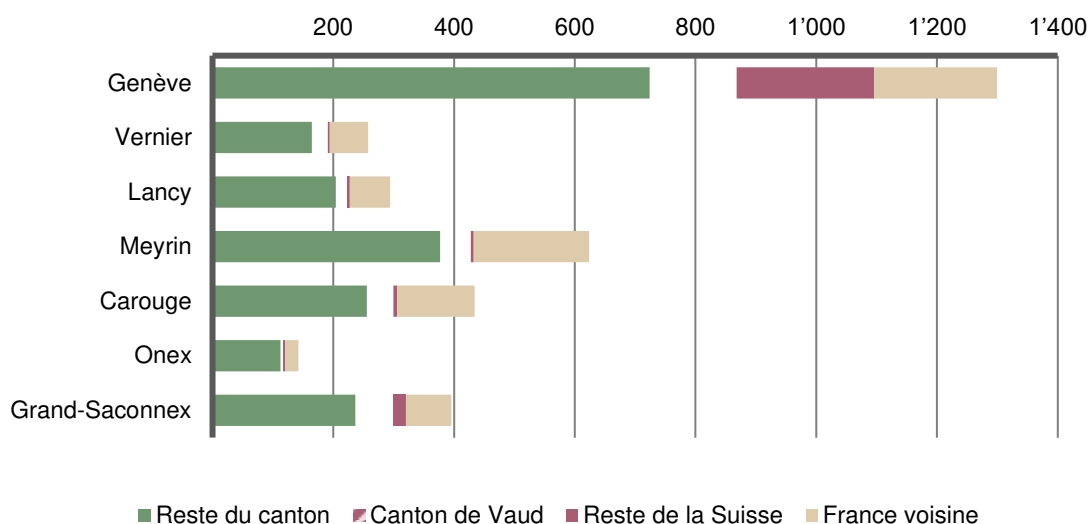
Remarque : La figure montre les charges de centre avant déduction des avantages de site. Les effets réciproques n'ont pas été pris en compte. En revanche, les compensations actuelles des unités sont déjà déduites.

Figure 3-3 : Charges de centre par domaine avant déduction des avantages de site
(en CHF par habitant)

	Charges de centre (en CHF par habitant)						
	Genève	Vernier	Lancy	Meyrin	Carouge	Onex	Grand-Saconnex
Culture	697	43	33	172	97	64	52
Formation	119	11	15	16	6		
Sport et loisirs	202	95	156	280	99	35	183
Transport privé	160	93	83	126	174	26	144
Sécurité publique	82	12	15	34	50	6	22
Sécurité sociale	97	18	9	48	18	22	
Aménagement du territoire et environnement	70	4	5		22	1	22
Total charges de centre	1'429	276	316	676	466	155	423
Déduction avantages de site	-130	-18	-21	-52	-32	-13	-27
Charges de centre nettes	1'299	258	294	624	434	142	396

3.2 Quels régions profitent des prestations des villes centre ?

Figure 3-4: Charges de centre nettes (après déduction des avantages des sites) selon unités territoriales bénéficiaires (en CHF par habitant de la ville)



Comme évoqué, les villes ont déterminé les unités territoriales qu'elles voulaient distinguer. Ce sont les mêmes unités qui ont déjà été utilisées pour l'étude de la Ville de Genève en 2015. La Figure 3-4 montre que dans toutes les villes analysées, les autres communes du Canton de Genève sont responsables pour la plus grande partie des charges de centre nettes. On notera également qu'une partie considérable provient de la France voisine. Dans le cas de Genève, l'utilisation extra-cantonale (Canton de Vaud et reste de la Suisse) est plus élevée que celle de la France voisine, alors que pour les autres villes l'inverse est vrai, en particulier pour les Villes de Meyrin et de Carouge.

Les différences dans ces proportions découlent notamment de l'offre culturelle de la Ville de Genève avec rayonnement national, de la situation géographique (p.ex. Meyrin, surtout au domaine du sport) et des pendulaires (y.c. travailleurs frontaliers) entrants (cf. aussi chapitre 6 dans l'annexe).

4 Système de péréquation

La péréquation intercommunale à Genève est basée sur trois volets. Une première péréquation agit sur l'assiette fiscale des personnes physiques. Une seconde péréquation porte sur la production fiscale des personnes morales. Enfin, depuis 2010, une troisième péréquation, tenant compte de certaines prestations fournies et de la capacité financière, est venue compléter le dispositif.

Figure 4-1: Résultat financier net des péréquations intercommunales, en millions de CHF

Volets de péréquation intercommunale*	Genève	Vernier	Lancy **	Meyrin	Carouge	Onex	Grand-S.
Personnes physiques (données 2016)	53.2	6.2	9.9	4.1	3.3	-0.2	0.5
Personnes morales (données 2018)	-29.8	4.8	-1.5	-2.7	-0.5	12.1	0.0
Total LRPFI sans contributions FI*** (données 2018)	-3.0	12.6	-2.3	-2.0	-0.8	10.7	-0.5
– Péréquation des ressources	-9.4	11.8	0.3	0.0	0.0	10.3	0.3
– Mécanismes de compensation des charges :							
o Crèches	3.7	0.8	-0.2	0.3	1.2	0.1	0.1
o Compensation ad hoc	13.2	-0.9	-1.4	-1.2	-1.0	-0.5	-0.5
– Fonds intercommunal (FI)	-10.5	0.9	-1.1	-1.1	-1.0	0.8	-0.4
Total	20.4	23.6	6.1	-0.6	2.0	22.6	0.0

Remarques :

Les montants positifs signalent une recette pour la ville, les montants négatifs correspondent à des paiements par la ville.

Les dernières informations relatives aux péréquations "personnes physiques" et "personnes morales" (PM) portent sur les années 2016 et 2018, respectivement. S'agissant de la LRPFI les données les plus récentes, à savoir celles pour 2020, sont basées sur les comptes 2018.

Le fonds intercommunal (FI) ne contient que les contributions et les intérêts pris en charge par la mission I, mais pas les financements à travers la deuxième mission.

* Des différences d'arrondis peuvent survenir dans les sommes

** Remarque pour les données de Lancy :

Chiffres de la production totale PM estimée en 2018 particulièrement élevés, comportant une part importante de risques d'estimation. Également, la production totale PM estimée portée en compte en 2018 intègre Fr. 10'389'939 de correctifs d'années antérieures (36%).

*** Les contributions à la Ville de Genève provenant du Fonds intercommunal pour des projets spécifiques sont directement incluses dans les calculs des effets de débordements par service et ne figurent pas dans le tableau.

4.1 Péréquation liée à l'imposition des personnes physiques

Cette péréquation consiste à répartir l'assiette fiscale des contribuables « personnes physiques » entre la commune de domicile et la commune de travail. La part de l'assiette fiscale imposée dans la commune de domicile dépend de la capacité financière relative de cette commune, mesurée par l'indice général de capacité financière, la part restante de l'assiette fiscale étant ensuite imposée dans la commune de travail. Une commune avec une faible capacité financière imposera 80% de l'assiette fiscale, alors qu'une commune à forte capacité financière n'imposera que le 20%. Relevons que les personnes physiques sans activité professionnelle ne sont pas soumises à cette péréquation.

S'agissant de l'année fiscale 2016¹¹, les montants nets de l'imposition des personnes physiques varie entre les villes analysées entre CHF -0.2 million et CHF 53.2 millions. Alors que la Ville de Genève avec beaucoup de postes de travail reçoit un montant substantiel de ce volet, il en résulte un montant négatif pour la Ville d'Onex¹².

4.2 Péréquation des personnes morales

20% de la production fiscale des personnes morales sont versés chaque année dans un « Fonds de péréquation des personnes morales ». Cette dotation est ensuite reversée aux communes en trois distributions : 5% du Fonds, puis à nouveau 5% et enfin 90%. La première distribution est réservée aux communes ayant un taux de centime additionnel très élevé et une valeur de centime additionnel par habitant très faible. La seconde distribution concerne les communes ayant un taux de centime additionnel élevé et une valeur de centime additionnel par habitant faible. Enfin, une dernière distribution concerne toutes les communes, à l'exception de celles qui ont une forte capacité financière.

En 2018, sur les CHF 79.7 millions totalement perçus puis redistribués dans le canton, les Villes de Genève, de Lancy, de Meyrin et de Carouge apparaissaient comme contributeurs nets avec CHF 29.8 millions, CHF 1.5 million, CHF 2.7 millions et CHF 0.5 million, respectivement. Seul Vernier et Onex ont eu un solde considérablement positif – pour le Grand-Saconnex il n'était que légèrement positif.

4.3 Péréquation intercommunale (LRPFI)

La péréquation intercommunale comprend différents aspects :

- **Péréquation des ressources** : Un dispositif de péréquation des ressources prélève des contributions auprès des communes favorisées, qui sont ensuite redistribuées aux communes moins favorisées. 1% des recettes fiscales théoriques sont ainsi mobilisées. En 2018, la Ville de Genève a contribué à hauteur de CHF 9.4 millions à la péréquation des ressources. Les autres communes ont reçu des montants de ce volet LRPFI.
- **Mécanisme de compensation des charges** : Deux dispositifs de compensation de charges ont été mis en œuvre par le législateur cantonal. Le premier dispositif consiste en un financement par les communes d'un montant de CHF 10'000.- par année et par **place de crèche** à plein-temps. Le pot commun virtuel ainsi mis à contribution est alimenté de manière proportionnelle au nombre d'habitants et à la valeur de production d'un centime additionnel. Le second dispositif reconnaît explicitement le rôle de ville-centre à la Ville de Genève par l'institution d'une **compensation ad hoc**, alimentés par toutes les commu-

¹¹ Statistiques les plus récentes transmises par le canton.

¹² Les contribuables domiciliés en Ville d'Onex et travaillant dans une autre commune genevoise ont généré des taxations dans les autres communes genevoises pour CHF 2.5 millions. A l'inverse, les contribuables domiciliés dans d'autres communes genevoises et travaillant en Ville d'Onex ont produit des rentrées fiscales en Ville d'Onex à hauteur de CHF 2.3 million.

nautés en faveur de la Ville de Genève. Cette compensation a été arrêtée à 0.4 équivalent-centime. Ainsi, toujours en 2018, la Ville de Genève a perçu le montant de CHF 13.2 millions des autres communes genevoises, dont environ CHF 5.5 millions des autres villes analysées dans la présente étude.

- **Fonds intercommunal (FI)** : le Fonds intercommunal (ci-après FI) a pour but de participer, par l'octroi de subventions annuelles ou pluriannuelles aux communes ou entités intercommunales, au financement, d'une part, des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou assumées par une seule commune, mais bénéficiant aux habitants d'autres communes et, d'autre part, de prestations incombant à l'ensemble des communes.¹³ Son financement est assuré par le prélèvement d'une fraction de centime additionnel sur les recettes fiscales de chaque commune. Ça veut dire les communes riches contribuent proportionnellement plus au financement que les plus pauvres. Les communes alimentent annuellement le FI à hauteur de CHF 23.0 millions. Ici également, la répartition entre communes est réalisée proportionnellement au nombre d'habitants et à la valeur d'un centime d'impôt.

Pour le FI, il y a deux types de charges prises en compte par le FI. Le premier type est la reprise d'un dispositif existant qui consistait à prendre en charge les intérêts des communes « pauvres ». Ce dispositif, repris par le FI, est automatique et a couvert CHF 4.8 millions en 2018. En plus, le FI dispose d'environ 18.2 millions restants pour le deuxième type de charges prises en compte. Le Conseil de FI décide comment les subventions sont allouées et suit une logique de projet et pas une vue communale. En plus, pour des raisons juridiques, le FI ne peut pas financer directement une institution subventionnée. Une commune se charge du portage de la subvention. Il est donc difficile d'attribuer les subventions précisément à une commune d'autant que les subventions sont souvent en faveur des toutes les communes (par exemple informatique). Pour cette raison, les subventions sont présentées en premier lieu d'une manière thématique et non pas géographique dans le tableau suivant. Dans l'ensemble, les villes étudiées appartiennent plutôt aux contributeurs nets du FI qu'aux bénéficiaires, ceci à cause du mécanisme de financement.

¹³ ACG (2019), Rapport de gestion 2018, p. 72

Figure 4-2: Mission du fonds intercommunal / Utilisation

Missions	Financement en Mio. CHF
<i>Mission 1</i>	
Prise en charge des intérêts	4.76
<i>Mission 2</i>	
Subventions d'investissement à la création de chaque nouvelle place de crèche (CHF 5'000.-)	0.89
Bibliobus	0.67
Enveloppe culturelle	1.00
Enveloppe sportive	0.30
Co-financement de la relève sportive à concurrence	0.45
Financement d'investissements informatiques généraux	1.00
Participation au financement communal des prestations du GIAP	7.00
Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre	2.50

4.4 Imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères

Depuis 1972, les travailleurs et travailleuses frontaliers/ères sont imposés à la source sur leur lieu de travail. Une rétrocession aux communes frontalières, se basant sur la masse salariale ainsi imposée, est ensuite effectuée.

Par exemple, la Ville Genève perçoit environ CHF 80.1 millions de l'imposition à la source des travailleurs et travailleuses frontaliers/ères. En contrepartie, elle participe à hauteur de CHF 33.9 millions à la compensation financière versée aux communes frontalières françaises. La Ville bénéficie donc de ce dispositif à hauteur d'environ CHF 46.2 millions.

Figure 4-3: Imposition à la source et compensations versée aux communes françaises (en millions de CHF)

	montant perçu de l'Imposition à la source des travailleurs/euses frontaliers/ères	compensation financière versée aux communes frontalières françaises	montant net
	données 2017	données 2018	
Genève	80.1	33.9	46.2
Vernier	9.7	4.1	5.6
Lancy	11.1	4.7	6.4
Meyrin	18.8	8	10.8
Carouge	10.4	4.4	6
Onex	1.4	0.6	0.8
Grand-Saconnex	6	2.5	3.5

5 Conclusion et actions possibles

5.1 Classification des résultats

a) À l'interne du canton de Genève

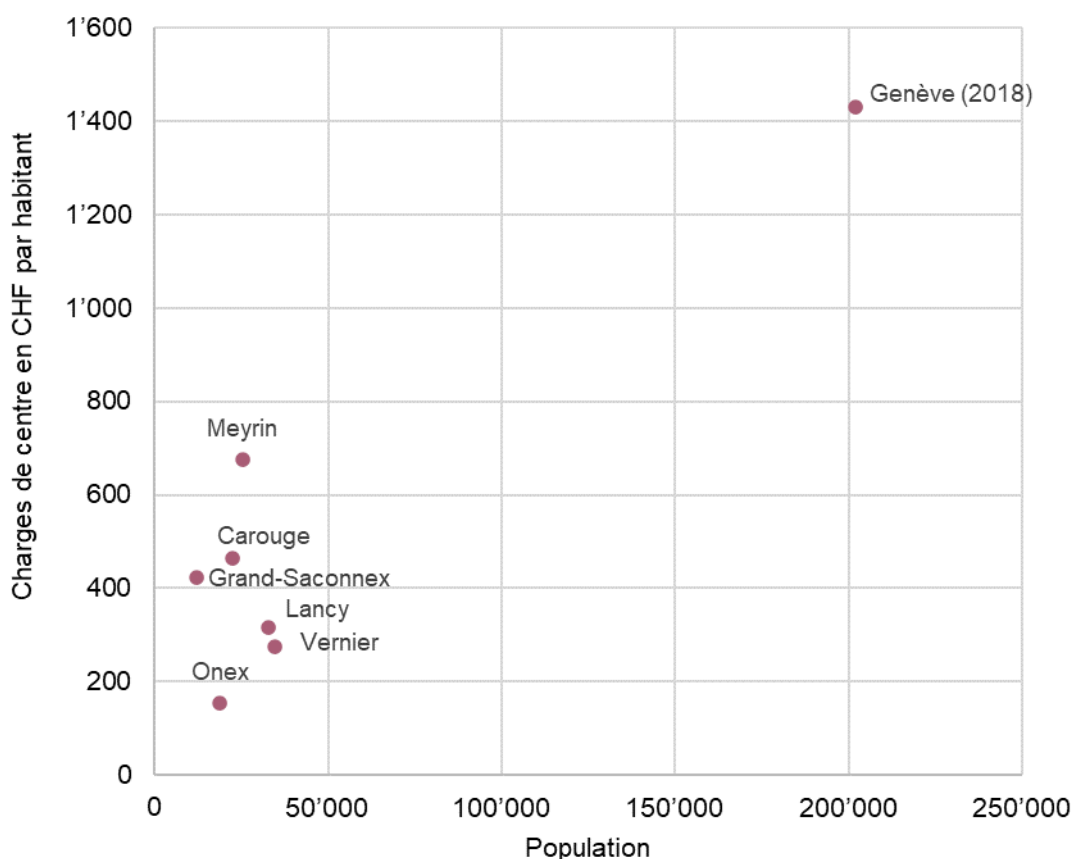
L'étude a d'abord montré qu'il est possible d'effectuer une collecte selon une méthode uniforme. Comme on pouvait s'y attendre, les charges de centre varient beaucoup. Différentes influences se superposent, notamment la taille, le caractère de centre, la proximité à la France voisine et le bassin de population d'une ville, et les systèmes de contribution existants. Partout, les infrastructures culturelles, sportives et de loisirs ainsi que les coûts pour les routes communales sont les domaines qui génèrent le plus de charges de centre, bien que l'on constate là encore de grandes disparités.

Après déduction des contributions des autres entités et des avantages de site, des charges de centre nettes considérables subsistent. Avec CHF 1'299 par habitant¹⁴, la Ville de Genève affiche de loin les charges de centre nettes les plus élevées parmi les villes genevoises étudiées. Le caractère de centre y est particulièrement marqué et l'offre atteint un niveau élevé.

Avant déduction des avantages de site, les charges de centre atteignent pour les villes entre CHF 155 et CHF 1'429 par habitant (Figure 5-1). En générale, les grandes villes ont tendance à avoir des charges de centres par habitant plus élevées, bien que ce lien ne soit pas universellement valable. Meyrin, Carouge et Grand-Saconnex ont des charges de centres par habitant comparativement plus élevées. Cela pourrait être lié d'une part au caractère de centre plus fort en termes de nombres élevés de postes de travail par rapport à la population - ce dernier point étant particulièrement valable pour le Grand-Saconnex. D'autre part ce caractère devrait généralement impliquer une plus grande capacité financière qui rend possible un niveau des prestations plus élevé.

¹⁴ Ce chiffre est du même ordre de grandeur que celui de l'étude 2015. Cela n'est pas surprenant, car la même méthodologie a été utilisée et la différence repose principalement sur l'utilisation des comptes plus actuels de l'année 2018. Toutefois, dans la présente étude, les charges nettes ne tiennent pas compte des effets rétroactifs et ne sont donc pas directement comparables.

Figure 5-1 : Vue globale des charges de centre (avant déduction des avantages de site) en CHF par habitant des villes genevoises sur la base des comptes 2018



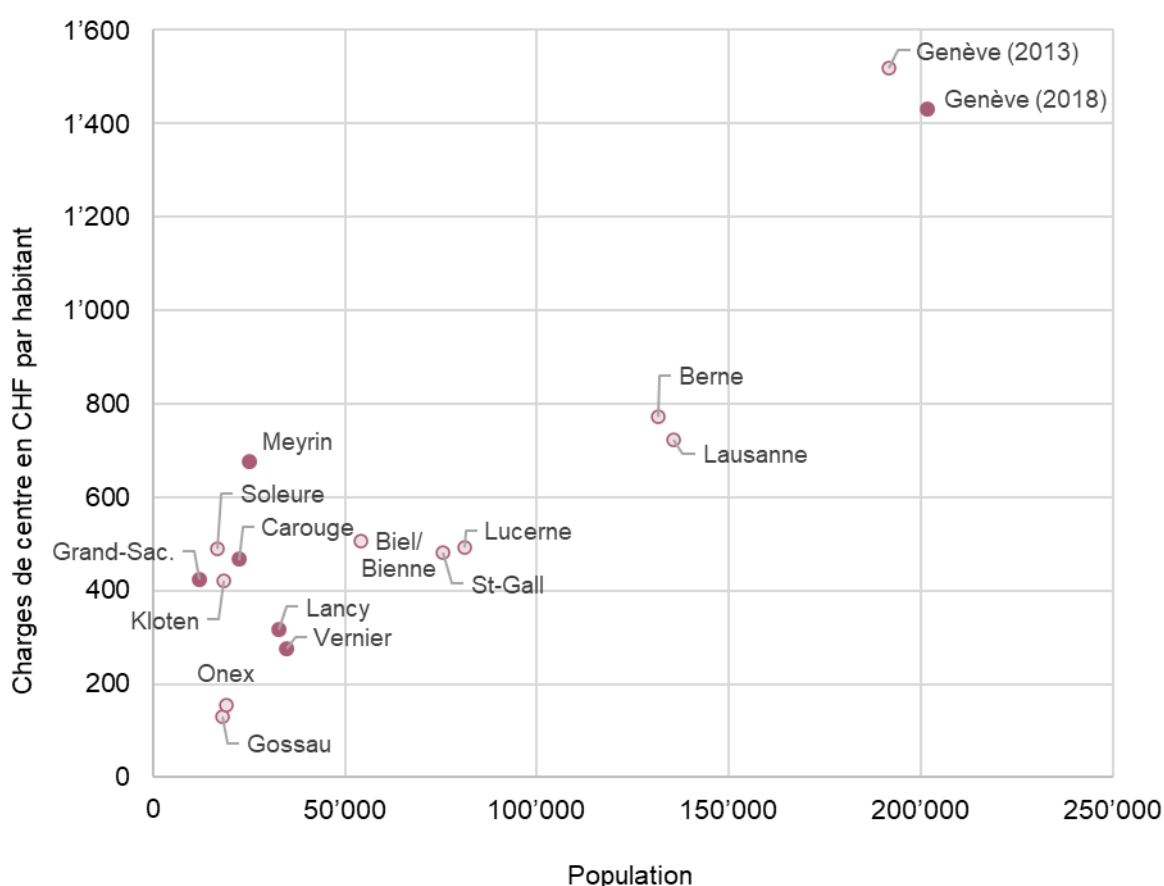
b) Sur le plan national

Les études des charges de centre pour des autres villes suisses permettent une perspective plus globale en comparaison les charges de centre des villes genevoises avec celles des autres villes suisses.¹⁵ La figure suivante montre une corrélation entre les charges de centres par habitant (avant déductions des avantages de sites) et la taille des villes en termes de population. Alors que les résultats des villes genevoises analysées sont généralement du même ordre de grandeur que celles d'autres villes de taille comparable en termes de population, il convient de noter que la corrélation entre charges et population est moins forte dans les petites villes et dépend aussi fortement du caractère de centre. Par exemple, les six villes Meyrin, Soleure, Carouge, Kloten, Onex et Gossau ont une population similaire, mais les charges par habitant varient considérablement.

¹⁵ Les compensations forfaitaires pour les charges de centre ne sont pas incluses dans les chiffres de la Figure 5-2 (par exemple la contribution du canton de Berne ou la péréquation dans le canton de Vaud).

À l'échelle nationale, les différences entre les villes sont également liées aux différentes répartitions des tâches entre les communes et les cantons, au différent niveau des contributions directes (spécifiques au domaine) du canton et des communes périphériques et aussi au plan des compensations forfaitaires des charges de centre. Ces dernières ne sont pas encore prises en considération dans la Figure 5-2. Tandis que dans le canton de Berne notamment, des compensations relativement élevées sont versées, Gossau et Kloten, pour ne citer qu'elles, ne perçoivent aucune contribution à leurs charges de centre (cf. chapitre 5.3).

Figure 5-2: Vue globale des charges de centre (avant déduction des avantages de site) en CHF par habitant des villes suisse



Remarques : ● Carouge, Genève, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Vernier : Données 2018
 ○ Berne, Biell/Bienne, Kloten, Lausanne, Lucerne, Soleure, St-Gall : Données 2015
 Genève : Données 2013

Sources : Présente étude et rapports des villes genevoises
 EcoPlan (2017), Charges de centre des villes. Rapport de synthèse. Sur mandat de la CDFV.

5.2 Que doit-on en principe compenser ?

Par principe, il faut chercher à compenser les **charges de centre**, car ces effets constituent une distorsion du système (violation du principe de l'équivalence fiscale : « les bénéficiaires

doivent payer »). Il faudrait cependant qu'une participation des cofinanceurs soit garantie (« qui paie commande »), ce qui est souvent difficile à mettre en œuvre. Néanmoins, cette compensation est à évaluer dans son contexte global car en fin de compte, une solution fiscale dans la péréquation financière et la compensation des charges doit également tenir compte d'autres éléments, notamment de la compensation des différences de capacité fiscale (souvent appelée compensation des ressources) et des systèmes existants de compensation des **charges particulières** des centres (il s'agit des dépenses supérieures à la moyenne pour la population de la ville, p. ex. dans le domaine social, cf. définition au chapitre 1). Finalement, le système de péréquation financière et de compensation des charges dans son ensemble doit rendre les différences supportables dans la charge fiscale des communes, c'est-à-dire maintenir les disparités dans les limites, et simultanément créer les incitations adéquates afin d'utiliser efficacement les faibles moyens et les bons services publics. La forme que prendra cette « solution équilibrée » dépend aussi des conditions structurelles, p. ex. de la taille des communes-centres par rapport à la périphérie.

5.3 Quels moyens pour financer et compenser les charges ?

Vue globale des modèles possibles

La présente étude n'a pas pour objet de déterminer si et par quel système les charges de centre nettes doivent être compensées dans la pratique. L'étude n'a donc pas pour but de présenter des solutions et se limite à présenter de manière théorique les possibilités de compensation. Les discussions concrètes pourraient être menées lors d'une éventuelle discussion sur une réforme de la péréquation ainsi que la discussion sur la répartition des tâches.

Pour compenser les charges de centre et les charges particulières, les modèles suivants sont généralement pris en considération :

- Les **contributions fédérales et cantonales** réduisent les charges de centre et les charges particulières d'un centre par un paiement compensatoire.
- Dans le cas de la **cantonalisation**, le transfert de l'accomplissement des tâches au niveau supérieur permet de résoudre le problème des charges du centre.
- Les **modèles de financement communs** par exemple clé de répartition des coûts avec participation du canton et/ou des communes, « compensation des charges horizontale », mais également « compensation des charges verticale » avec l'intégration du canton dans un système péréquatif peuvent garantir une répartition appropriée des coûts. Dans le domaine du sport, Ecoplan a établi une étude complémentaire sur des modèles de co-financement intercommunal des infrastructures sous mandat de la Ville de Genève, Carouge et Vernier.¹⁶

¹⁶ Ecoplan (2019), Exemples de co-financement d'infrastructures sportives (pas encore publié)

- Les **systèmes de compensation régionales** (intercommunales) ou des **contributions directes** des communes et cantons périphériques à certaines prestations de centre réduisent également les charges de centre.¹⁷
- Un renforcement de la **compensation des charges** socio-démographique favorise en règle générale également les villes.
- Les **modèles de compensation intercantonaux** (par exemple sur la base de l'accord-cadre intercantonal selon la RPT) entrent en ligne de compte notamment pour les institutions culturelles à grande portée.
- Les modifications dans la **compensation des ressources** (par exemple réduction des apports souvent très élevés des villes dans la péréquation financière) peuvent améliorer le bilan en faveur des villes.
- Une **compensation spécifique des charges de centre** est possible avec un forfait ou sur la base de relevés qui peuvent être réalisés de manière périodique.
- Les adaptations dans le **système fiscal** sont généralement fondamentales et doivent être vérifiées quant à leur compatibilité avec le droit supérieur ; il s'agit notamment des impôts sur le lieu de travail, des impôts sur les pendulaires ou des modifications du partage d'impôt pour les indépendants, dans le cas desquels selon le canton une partie du revenu est imputée à la commune de travail.
- Enfin, des **tarifs différenciés** ou conditions d'accès pour les non-résidents peuvent entrer en ligne de compte (« réduction résidents »).

Systèmes appliqués des villes suisses

À l'heure actuelle, une partie des charges de centre est déjà compensée, ce qui peut également entraîner des différences au niveau des charges de centre nettes. Il convient à ce propos de distinguer deux niveaux :

- **Premier niveau – compensations spécifiques au domaine**, p. ex. contributions culturelles des communes d'agglomération ou du canton : celles-ci ont déjà été prises en compte pour les villes genevoises lors du calcul des charges de centre, elles sont donc déjà soustraites dans la partie supérieure de la Figure 3-1. Par exemple, les charges de centre de Genève sont compensées à hauteur d'environ 9% via différentes contributions. En comparaison, la part résiduelle est toutefois élevée.
- **Deuxième niveau – compensations forfaitaires** : dans différents cantons une compensation des charges de centre (voir encadré en dessous) existe. Par exemple dans les cantons St-Gall et Berne, il existe déjà des systèmes de compensation qui couvrent une très grande partie des charges de centre.¹⁸

¹⁷ Cf. Ecoplan (2018), Financement et compensation des avantages et des charges dans les espaces fonctionnels : retours d'expérience et recommandations et Ecoplan (2018), Financement de tâches communes et compensation des avantages et des charges : recommandations pour les espaces fonctionnels.

¹⁸ Afin d'obtenir une vue d'ensemble complète, il faudrait néanmoins inclure le fait que dans la compensation intracantonale des ressources, les parts des recettes fiscales réparties entre les villes et communes du canton con-

Compensation forfaitaire des charges de centre ¹⁹

Aujourd'hui, plusieurs des villes suisses perçoivent déjà du système cantonal respectif de péréquation financière et de compensation des charges des compensations forfaitaires ou des paiements comparables destinés à leurs charges de centre. Concrètement, il s'agit là des villes suivantes :

- Saint-Gall : En 2015, la Ville de Saint-Gall a reçu de la péréquation financière cantonale 16.8 millions de CHF pour compenser ses charges de centre. Ces forfaits ont permis de compenser environ 60 % des charges de centre nettes.
- Soleure : La Ville de Soleure perçoit depuis 2016 une contribution cantonale annuelle. Pour l'année 2016, la ville a reçu une compensation de 0.63 million de CHF, laquelle a permis de couvrir environ 11 % des charges de centre nettes collectées qui chiffrent 5.9 millions de CHF (exercice 2015).
- Lucerne : La péréquation financière du Canton de Lucerne ne prévoit pas de compensation explicite des charges de centre. Toutefois, la Ville de Lucerne et les centres régionaux reçoivent un bonus dans la compensation des ressources (exploitation horizontale), lequel doit indemniser les prestations de centre. En 2015, la ville de Lucerne a ainsi été déchargée de 3.2 millions de CHF dans le cadre des contributions versées dans la péréquation financière horizontale.
- Berne et Bienne : Les deux villes bernoises perçoivent d'une part une compensation forfaitaire pour leurs charges de centre et profitent d'autre part d'une déduction (à hauteur des charges de centre restantes) dans le système cantonal de péréquation financière (compensation des ressources, appelée aussi « réduction des disparités » dans le canton de Berne).
 - Berne : Sur la base des chiffres de 2015, la Ville de Berne a reçu une compensation forfaitaire de 63.3 millions de CHF pour ses charges de centre. En outre, la ville a profité d'une déduction dans la péréquation financière (15.8 millions de CHF) lui permettant de verser 4.6 millions de CHF en moins dans la réduction des disparités. Au total, la Ville de Berne a donc perçu 67.8 millions de CHF pour compenser ses charges de centre.
 - Bienne : Sur la base des chiffres de 2015, la Ville de Bienne a reçu une compensation forfaitaire de 18.6 millions de CHF et a profité d'une déduction dans la péréquation financière (4.6 millions de CHF) qui lui a permis de percevoir de la réduction des disparités un supplément de 1.2 million de CHF. Au total, la Ville de Bienne a donc perçu 19.8 millions de CHF afin de compenser ses charges de centre.

cerné présentent des montants différents suivant le système cantonal respectif : il se peut qu'une compensation des ressources ayant peu d'effet puisse dans certaines circonstances atténuer en partie l'absence de compensation des charges de centre.

¹⁹ Cf. Ecoplan (2017), Charges de centre des villes. Rapport de synthèse. Sur mandat de la CDFV.

- Lausanne : En plus des versements péréquatifs spécifiques obtenus pour les transports, le système de compensation (péréquation intercommunale) prévoit un versement qui dépend de la taille des communes (« couche population »). Dans ce contexte, les grandes communes reçoivent des paiements par habitant bien plus élevés. Lausanne perçoit environ 160 CHF de plus que la deuxième plus grande ville Yverdon. Ce montant supplémentaire s'élève au total à 21.4 millions de CHF et a été indiqué en tant que compensation des charges de centre. Malgré tout, il n'est pas clairement établi si ces paiements sont destinés aux charges de centre ou aux charges particulières ou à d'autres fins.

5.4 Conclusion et perspectives

Les sept villes genevoises analysées – Carouge, Genève, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier – financent de multiples prestations dont profitent également les non-résidents sans que les coûts associés soient entièrement compensés. Les charges de centre nettes atteignent dans ces villes entre CHF 142 par habitant à Onex et CHF 1'299 à Genève. S'agissant de ces montants, les contributions existantes ainsi que les avantages de site sont déjà déduits.²⁰ Malgré tout, ces villes doivent supporter d'importantes charges de centre nettes non couvertes.

Des mécanismes d'indemnisation de ces charges existent ponctuellement, mais encore dans une moindre mesure par rapport à l'usage externe. Le système péréquatif, des cofinancements intercommunaux ou une participation du Canton seraient des options pour indemniser les charges de centre. Actuellement, seule la compensation ad hoc pour la Ville de Genève dans le cadre de la Péréquation intercommunale prend en considération l'aspect ville-centre.

Dans cette situation, la présente synthèse fournit des calculs objectifs pour l'Union des Villes Genevoises selon une méthodologie harmonisée. D'une part, elle permet des comparaisons à l'intérieur du canton ainsi qu'un positionnement au niveau national. En plus, les analyses créent une base factuelle pour la discussion des systèmes de compensation entre les communes et avec le Canton.

²⁰ Mais sans déduction des effets réciproques (voir chapitre 2.4e)

ANNEXE

Les chapitres suivants présentent les détails relatifs aux charges de centre, à savoir :

- des graphiques et commentaires pour chaque domaine (chapitre 6)
- des chiffres-clés pour chaque ville (chapitre 7)

6 Les domaines dans le détail

Ci-après, sont présentés les domaines où des charges de centre sont susceptibles d'être générées.

De manière générale, on constate entre les villes de grandes différences qui résultent, comme déjà évoqué, de multiples facteurs (les différences de taille, de caractère de centre, la situation territoriale (« limites de la ville »), la répartition des tâches entre le canton, les villes et les autres communes et les systèmes existants de contributions cantonales, de compensation et les modèles de financement communs).

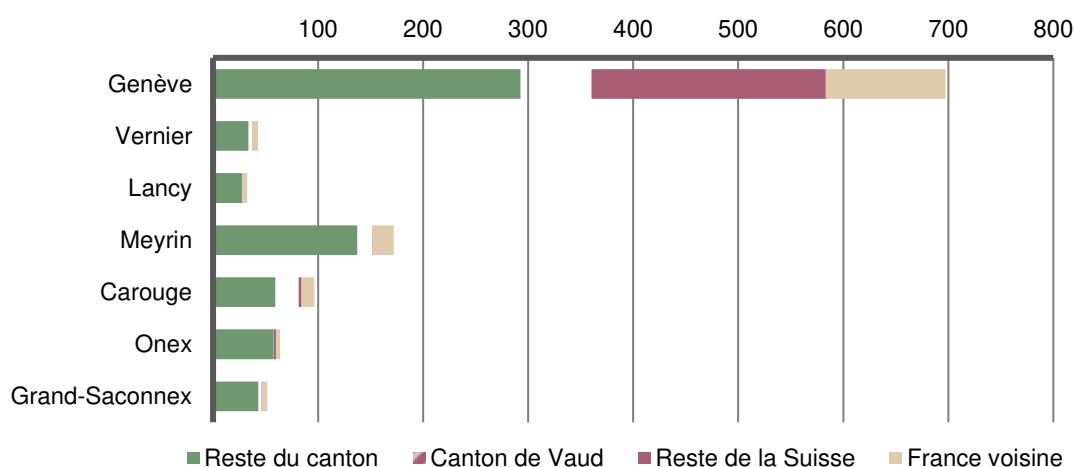
Le cadre de cette étude serait dépassé si on analysait tous ces facteurs pour chaque domaine. Par conséquent, nous avons sélectionné certaines particularités de manière ponctuelle ; pour le reste, on renvoie aux rapports sur les villes.

Aide à la lecture :

Les illustrations montrent à chaque fois les charges de centre selon les unités territoriales bénéficiaires (avant déduction des avantages de site). Cela signifie qu'à la fois les contributions de la Confédération, du canton et des communes ont déjà été soustraits, mais pas les avantages de site et les effets réciproques. Les différents segments de barre montrent donc le montant des charges de centre pour chaque territoire considéré.

6.1 Culture

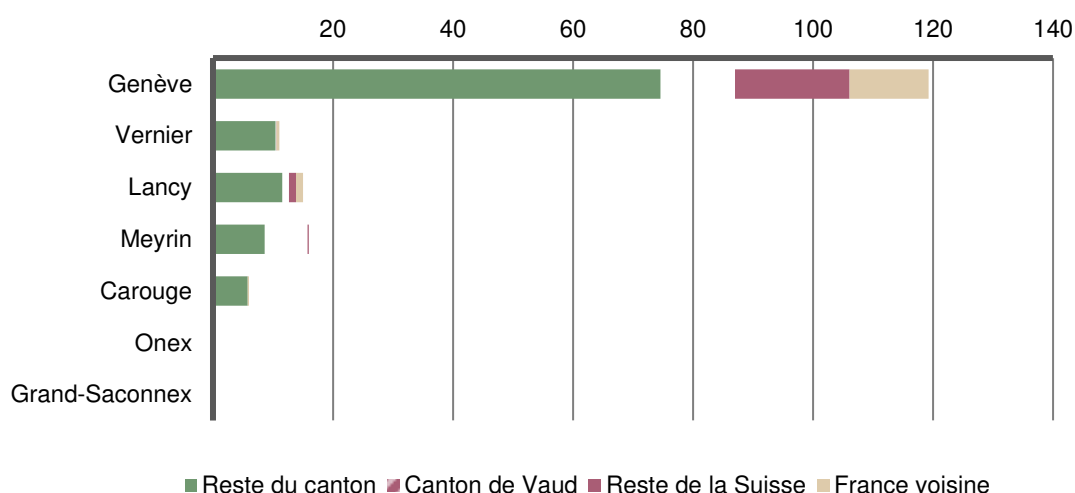
Figure 6-1 : Charges de centre selon unités territoriales bénéficiaires en CHF par habitant de la ville.



La Ville de Genève enregistre de loin les charges de centre les plus élevées dans le domaine de la culture, tant en terme absolu (CHF 140 milles) qu'en CHF par habitant (CHF 700). Viennent ensuite les villes de Meyrin (env. CHF 170 par habitant) et de Carouge (env. CHF 100 par habitant). Pour les autres villes les charges varient entre CHF 30 et CHF 65 par habitant. Outre de grandes différences au niveau des charges de centre, il y a aussi des différences en termes de parts de coûts déjà compensées²¹. Mentionnons par exemple Carouge : dans le domaine de la culture, près de la moitié des coûts nets est compensé (déjà pris en considération dans la Figure 6-2). Cela est dû à la contribution du fonds de régulation à la hauteur de CHF 2.6 millions en faveur des théâtres. En revanche, pour Genève la part des coûts nets compensée est de 5% et pour les autres villes elle se situe entre 0% et 1%.

6.2 Formation

Figure 6-2 : Charges de centre selon unités territoriales bénéficiaires en CHF par habitant de la ville.



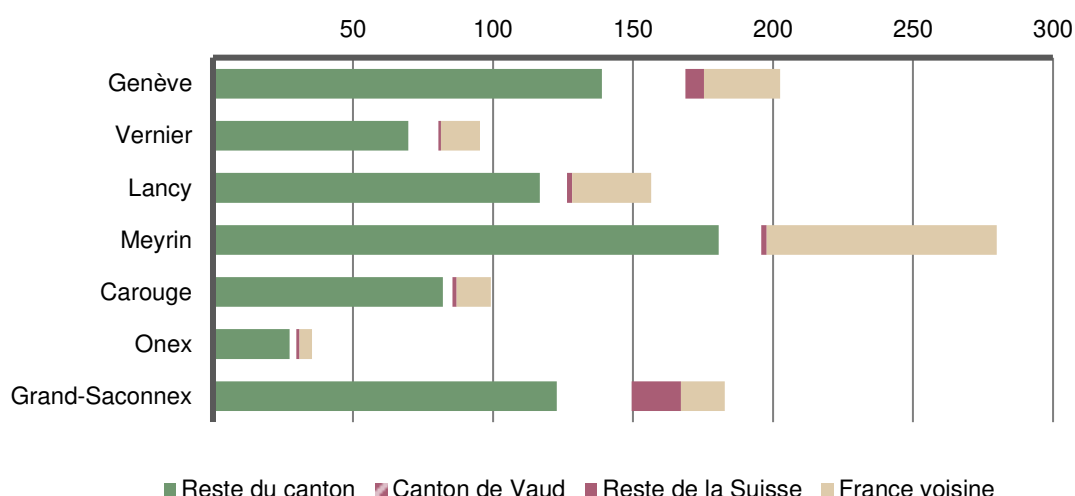
Pour la plupart des villes analysées, les charges de centre dans le domaine de la formation sont relativement faibles comparées au total et ils ne concernent pratiquement que les bibliothèques. Tandis que les bibliothèques ont souvent un caractère local, les grandes bibliothèques par exemple de Genève mais aussi les bibliothèques de Meyrin et Lancy attirent un nombre considérable d'usagers externes, même de l'extérieur du canton. La plupart des villes ne reçoivent aucune compensation pour cette prestation. Seules les villes de Genève et

²¹ Ne sont pas présentées séparément dans ce rapport, mais déjà inclus dans les chiffres des charges de centre. La présentation des compensations pour chaque ville figure dans les rapports individuels.

de Vernier profitent des compensations. Les Villes d'Onex et du Grand-Saconnex n'ont pas saisi de prestation dans ce domaine, car le « Bibliobus » est financé majoritairement par le fonds intercommunal (voir chapitre 7.6).

6.3 Sport et loisirs

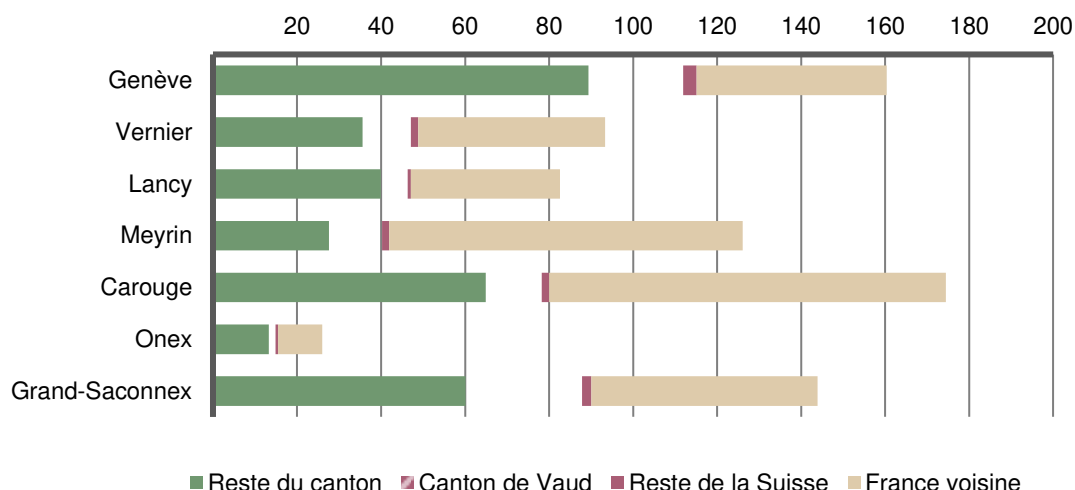
Figure 6-3 : Charges de centre selon unités territoriales bénéficiaires en CHF par habitant de la ville.



En terme absolue, les prestations de la Ville de Genève dans le domaine du sport et loisirs engendrent CHF 40 millions de charges de centre – presque deux fois l'ensemble des charges des autres villes analysées. Cependant, c'est la Ville de Meyrin qui affiche les charges de centre par habitant les plus élevées dans ce domaine (CHF 280 par habitant), avant Genève (CHF 202 par habitant). Viennent ensuite le Grand-Saconnex (CHF 186 par habitant) et Lancy (CHF 156 par habitant). À Genève, outre les nombreux centres sportifs, piscines et subventions sportives, les prestations loisirs constituent également une part considérable, engendrant environ la moitié des charges de centre dans ce domaine. Il en va de même pour le Grand-Saconnex en ce qui concerne la partie loisirs. En revanche, à Meyrin c'est surtout le sport qui cause les charges de centre, plus particulièrement le soutien au sport associatif (y inclus l'utilisation des infrastructures par les associations). La France voisine provoque également une partie considérable des charges de centre de Meyrin en sport. À l'exception d'une compensation modeste dans le cas de la Ville de Lancy, il n'y a pas de compensations dans ce domaine.

6.4 Transport privé

Figure 6-4 : Charges de centre selon unités territoriales bénéficiaires en CHF par habitant de la ville.

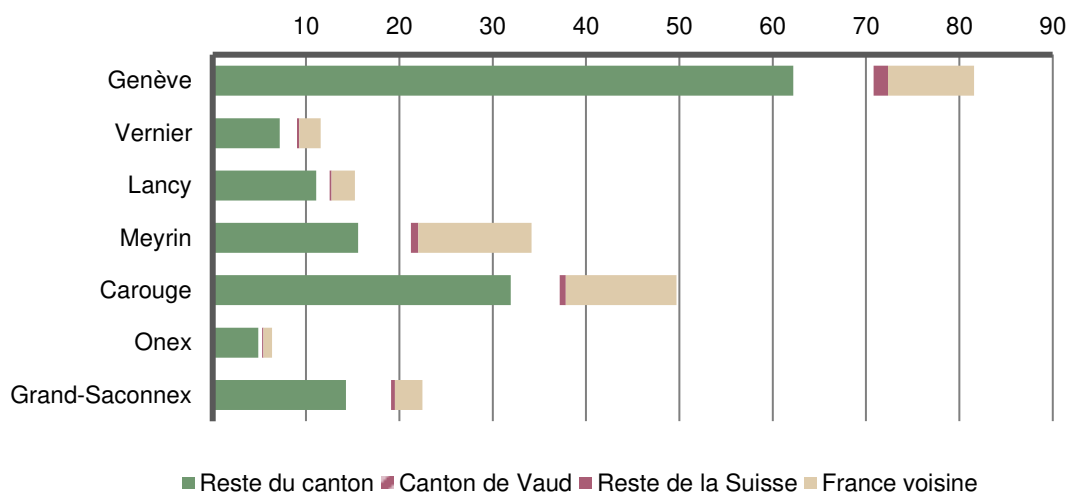


Les charges par habitant les plus élevées se retrouvent à Carouge et Genève, suivies par Grand-Saconnex et Meyrin. Elles résultent principalement du nombre élevé de pendulaires entrants en comparaison avec les pendulaires internes et sortants. Les routes communales sont donc également utilisées en grande partie par des non-résidents – notamment par des pendulaires entrants (trajet pour se rendre au travail) mais aussi par le trafic lié aux achats et aux loisirs. La proportion des pendulaires de la France voisine est particulièrement élevée, notamment pour les villes de Carouge et Meyrin. Dans le cas de Meyrin, les charges calculées dans ce domaine comprennent également les coûts pour l'éclairage public.

La Ville de Genève est la seule à recevoir une compensation : outre des subventions fédérales, il y a une contribution considérable du Canton de Genève d'environ CHF 9 millions (déjà pris en considération dans la Figure 6-4). En l'absence de cette contribution, la Ville de Genève aurait les charges de centre les plus élevées dans ce domaine parmi les villes analysées.

6.5 Sécurité publique

Figure 6-5 : Charges de centre selon unités territoriales bénéficiaires en CHF par habitant de la ville.

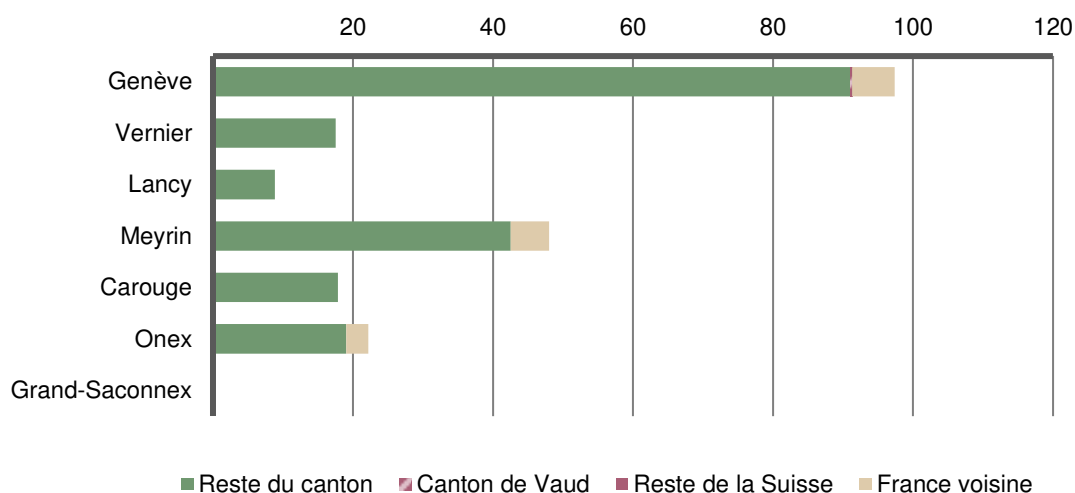


Dans le domaine de la sécurité publique, des charges de centre comprennent notamment les prestations de la police municipale – dans le cas de la Ville de Genève également les sapeurs-pompiers. Avec CHF 80 par habitant, les charges de centre de Genève excèdent celles des autres villes analysées, alors que Carouge et Meyrin affichent également des valeurs élevées. Ce sont surtout les villes avec beaucoup de pendulaires entrants qui présentent des charges de centre élevées, car les pendulaires entrants bénéficient également de la sécurité dans les villes quand ils s’y rendent.

La Ville de Genève est la seule à recevoir une compensation dans ce domaine : les autres communes du canton participent avec CHF 14.3 millions aux coûts des sapeurs-pompiers (déjà pris en considération dans la Figure 6-5).

6.6 Sécurité sociale

Figure 6-6 : Charges de centre selon unités territoriales bénéficiaires en CHF par habitant de la ville.

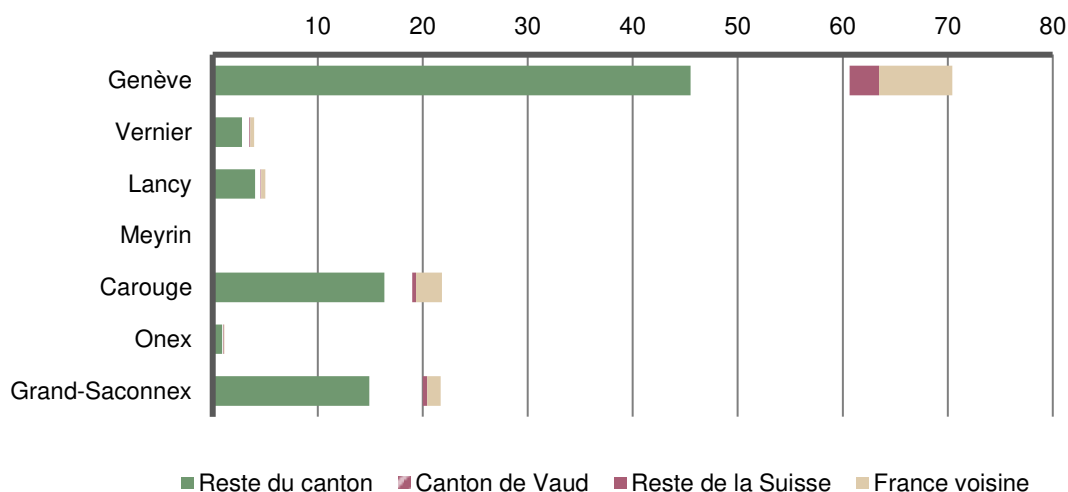


Ce domaine comprend principalement l'accueil extra-familial, notamment les crèches et garderies et les maisons de quartiers. Les villes de Meyrin, de Carouge et d'Onex ont également saisi le parascolaire. La Ville de Lancy n'a pas analysé de possibles débordements liés aux crèches et garderies subventionnées (voir chapitre 7.3). À Vernier, les espaces de vie enfantine des Libellules n'ont pas été pris en comptes (voir chapitre 7.7). La Ville du Grand-Saconnex n'a pas saisi de prestation dans ce domaine, car elles sont majoritairement utilisées par les résidents.

Les utilisateurs externes proviennent presque uniquement des communes du reste du canton. À Genève, Meyrin et Onex une partie non négligeable provient également de la France voisine.

6.7 Aménagement du territoire et environnement

Figure 6-7 : Charges de centre selon unités territoriales bénéficiaires en CHF par habitant de la ville.



Dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'environnement, on a principalement saisi l'éclairage public²² ainsi qu'en partie les déchets publics comme prestation. La gestion des déchets a été prise en compte à Genève, Grand-Saconnex, Carouge et Onex. Pour la Ville de Genève ce sont les deux Unités : nettoyage des voiries et gestion des incivilités.

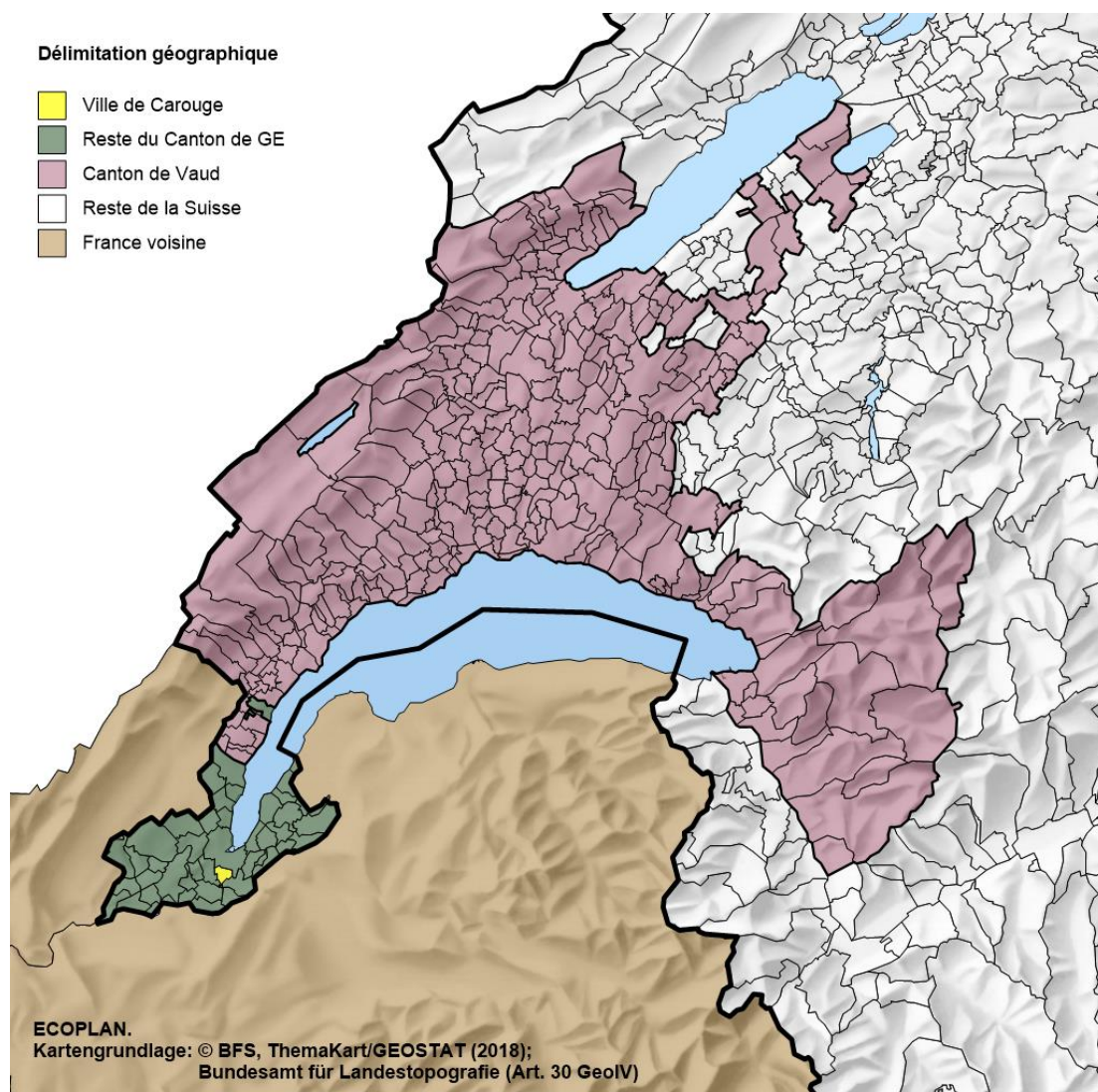
²² Pour Meyrin, les coûts de l'éclairage public sont inclus dans les coûts du transport privé (chapitre 6.4).

7 Chiffres-clés pour chaque ville

Les graphiques issus des rapports de chaque ville sont présentés dans cette annexe.

7.1 Carouge

a) Délimitation géographique



b) Chiffres-clés sur la délimitation géographique

	Communes	Population	Equivalents plein temps	pendulaires entrants	pendulaires sortants
Ville de Carouge	1	22'458	20'244		
Reste du canton de Genève	44	477'022	270'778	10'601	5'664
Canton de Vaud	309	799'145	357'762	1'734	266
Reste de la Suisse	1'868	7'245'902	3'391'808	221	58
France voisine	688	1'439'841	464'026	8'319	302
Total	2'910	9'984'368	4'504'618	20'875	6'290

Sources: Communes Suisse: OFS, STATPOP (2018), état des communes 1.4.2018
 Communes France voisine: Insee (2016), base comparateur de territoires
 Population Suisse: OFS, STATPOP (2018), population résidente permanente
 Population France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire.
 Équivalents plein temps: OFS, STATENT (2017), EPT
 Équivalents plein temps* France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire. – *il s'agit du nombre de personnes en emploi salarié. Par conséquent, le nombre est plus élevé que le nombre effectif des équivalents plein temps.
 Pendulaires Suisse: OFS, Matrice des pendulaires (2014), lien vers le registre basé sur STATPOP, registre AVS, STATENT
 Pendulaires France voisine: entrants: OFS, Statistique des frontaliers STAF (2014) / sortants: Estimation sur la base de l'étude pour Genève de 2015

Aide à la lecture (par colonne) :

- Communes : nombre de communes comprenant l'unité territoriale respective.
- Population : population de l'unité territoriale respective.
- Équivalents plein temps : au total, le Canton de Genève affiche en équivalents plein temps (EPT) 291'022 emplois. La Ville de Carouge enregistre 20'244 équivalents temps plein.
- Pendulaires entrant dans la ville: au total, la Ville de Carouge enregistre 20'875 pendulaires entrants, dont 10'601 venant du reste du Canton de Genève.
- Pendulaires sortant de la ville: au total, 6'290 pendulaires sortent de la Ville de Carouge, dont 5'664 pour rejoindre le reste du Canton.

c) **Estimation des charges de centre de la Ville de Carouge en 2018, en milliers de CHF²³**

	Charges de centre non compensées					pour information: part des coûts occasionnés par la population de la ville ¹⁾
	Total charges de centre	Selon usagers:				
		Reste du canton de Genève	Canton de Vaud	Reste de la Suisse	France voisine	
Culture	2'167	1'330	502	59	276	2'365
Formation	135	129	-	-	6	2'280
Sport et loisirs	2'229	1'843	78	34	274	2'118
Transport privé	3'917	1'458	300	39	2'120	1'378
Sécurité publique	1'116	717	117	15	266	2'799
Sécurité sociale	400	400	-	-	-	15'950
Aménagement du territoire et environnement	491	367	60	8	56	379
Total charges de centre	10'455	6'245	1'057	155	2'998	27'268
Déduction avantages de site	-708	-510	-62	-9	-126	
Charges de centre nettes	9'747	5'735	995	145	2'871	
Population (2018) ²⁾	22'458	477'022	799'145	7'245'902	1'439'841	
Net par habitant en CHF ²⁾	434.00	12.02	1.25	0.02	1.99	

Source: Établi par les auteurs sur la base des données collectées.

- 1) Ne sont indiquées que les parts de coûts des prestations qui sont pertinentes pour les charges de centre, celles-ci ne correspondent donc p. ex. pas aux dépenses totales dans la culture. Le total des charges de centre plus la part des coûts occasionnés par la population de la ville (dernière colonne) plus les compensations déjà payées aujourd'hui (non indiquées dans le tableau) donnent le coût global des prestations de centre prises en compte pour chaque domaine.
- 2) La population dans la colonne «Total charges de centre» correspond à la population de la ville, l'indication «Net par habitant» correspond à la charge nette due aux non-résidents par habitant Carougeois. La population dans la colonne «Selon usagers» correspond à la population de l'unité territoriale respective, l'indication. «Net par habitant» correspond à la charge provoquée par habitant de l'unité territoriale respective.
Aide à la lecture : La Ville de Carouge paie CHF 12.02 pour chaque habitant des autres communes genevoises afin qu'il puisse bénéficier des prestations de la Ville de Carouge. Réparti parmi la population de la Ville de Carouge, chaque résident paie CHF 434.00 pour les charges de centre.

d) **Principales particularités**

- **Culture :** Dans le domaine de la culture, les deux théâtres²⁴ – le Théâtre de Carouge et le Théâtre Alchimic – engendrent des coûts nets de CHF 4.2 millions pour la Ville de Carouge. Les théâtres présentent une forte utilisation externe. Selon les clés de répartition, ils sont fréquentés dans une proportion de 80% par des utilisateurs externes. En plus de la subvention de la Ville de Carouge, les contributions du fonds régulation couvrent CHF 2.6 millions des coûts nets des théâtres.
- **Transport privé :** En CHF par habitant, la Ville de Carouge affiche les charges de centre les plus élevées dans le domaine du transport privé. Les routes municipales sont forte-

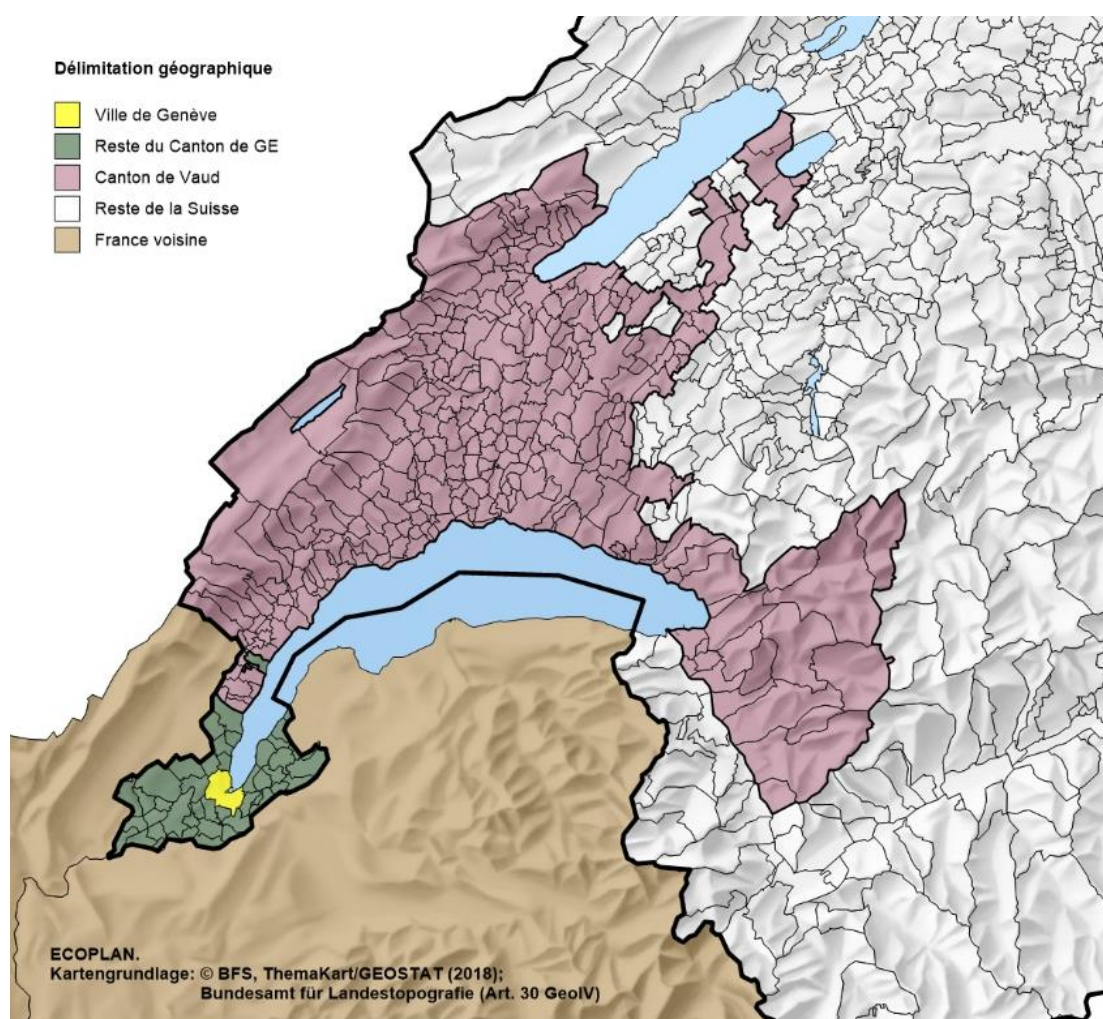
²³ Des différences d'arrondis peuvent survenir dans les sommes.

²⁴ Le troisième théâtre à Carouge – à savoir le Théâtre Les Amis – est également subventionné par la Ville de Carouge, mais cette subvention a été temporairement suspendue à l'année d'enquête 2018.

ment fréquentées par les personnes externes (navetteurs, commerces et loisirs). La clé de répartition a été estimée sur la base des statistiques des pendulaires. Compte tenu de la proportion importante des pendulaires entrants du reste du Canton de Genève et notamment de la France voisine, les charges de centre s'élèvent à environ CHF 3.9 millions.

7.2 Genève

a) Délimitation géographique



b) Chiffres-clés sur la délimitation géographique

	Communes	Population	Equivalents plein temps	pendulaires entrants	pendulaires sortants
Ville de Genève	1	201'818	148'462		
Reste du canton de Genève	44	297'662	142'560	43'366	19'239
Canton de Vaud	309	799'145	357'762	14'342	3'075
Reste de la Suisse	1'868	7'245'902	3'391'808	2'578	557
France voisine	688	1'439'841	464'026	29'179	1'155
Total	2'910	9'984'368	4'504'618	89'465	24'026

Sources: Communes Suisse: OFS, STATPOP (2018), état des communes 1.4.2018
 Communes France voisine: Insee (2016), base comparateur de territoires
 Population Suisse: OFS, STATPOP (2018), population résidente permanente
 Population France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire.
 Équivalents plein temps: OFS, STATENT (2017), EPT
 Équivalents plein temps* France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire. – *il s'agit du nombre de personnes en emploi salarié. Par conséquent, le nombre est plus élevé que le nombre effectif des équivalents plein temps.
 Pendulaires Suisse: OFS, Matrice des pendulaires (2014), lien vers le registre basé sur STATPOP, registre AVS, STATENT
 Pendulaires France voisine: entrants: OFS, Statistique des frontaliers STAF (2014) / sortants: Estimation sur la base de l'étude pour Genève de 2015

Aide à la lecture (par colonne):

- Communes : nombre de communes comprenant l'unité territoriale respective.
- Population : population de l'unité territoriale respective.
- Équivalents plein temps : au total, le Canton de Genève affiche en équivalents plein temps (EPT) 287'302 emplois. La Ville de Genève enregistre 148'462 équivalents temps plein.
- Pendulaires entrant dans la ville: au total, la Ville de Genève enregistre 89'465 pendulaires entrants, dont 43'366 venant du reste du Canton de Genève.
- Pendulaires sortant de la ville: au total, 19'239 sortent de la Ville de Genève pour rejoindre le reste du Canton.

c) Estimation des charges de centre de la Ville de Genève en 2018, en milliers de CHF²⁵

	Charges de centre non compensées					pour information: part des coûts occasionnés par la population de la ville ¹⁾
	Total charges de centre	Selon usagers:				
		Reste du canton de Genève	Canton de Vaud	Reste de la Suisse	France voisine	
Culture	140'746	59'060	13'659	44'996	23'031	67'005
Formation	24'071	15'048	2'513	3'852	2'659	93'602
Sport et loisirs	40'865	28'038	6'008	1'348	5'472	50'229
Transport privé	32'364	18'041	4'537	652	9'134	28'707
Sécurité publique	16'466	12'555	1'739	310	1'863	82'872
Sécurité sociale	19'649	18'380	45	-	1'224	131'737
Aménagement du territoire et environnement	14'216	9'182	3'061	564	1'410	26'057
Total charges de centre	288'378	160'303	31'560	51'722	44'792	480'209
Déduction avantages de site	-26'177	-14'159	-2'542	-5'758	-3'719	
Charges de centre nettes	262'200	146'144	29'018	45'964	41'073	
Population (2018) ²⁾	201'818	297'662	799'145	7'245'902	1'439'841	
Net par habitant en CHF ²⁾	1'299	491	36	6	29	

Source: Établi par les auteurs sur la base des données collectées.

- 1) Ne sont indiquées que les parts de coûts des prestations qui sont pertinentes pour les charges de centre, celles-ci ne correspondent donc p. ex. pas aux dépenses totales dans la culture. Le total des charges de centre plus la part des coûts occasionnés par la population de la ville (dernière colonne) plus les compensations déjà payées aujourd'hui (non indiquées dans le tableau) donnent le coût global des prestations de centre prises en compte pour chaque domaine.
- 2) La population dans la colonne «Total charges de centre» correspond à la population de la ville, l'indication «Net par habitant» correspond à la charge nette due aux non-résidents par habitant genevois. La population dans la colonne «Selon usagers» correspond à la population de l'unité territoriale respective, l'indication. «Net par habitant» correspond à la charge provoquée par habitant de l'unité territoriale respective.
Aide à la lecture : La Ville de Genève paie CHF 491 pour chaque habitant des autres communes genevoises afin qu'il puisse bénéficier des prestations de la Ville de Genève. Réparti parmi la population de la Ville de Genève, chaque résident paie CHF 1'299 pour les charges de centre.

d) Principales particularités

Pour les prestations dans les domaines culture, formation, sport et loisirs, transport privé et sécurité sociale, les **clés de répartition** ont été établies pour l'étude 2015 et reprise pour cette actualisation.²⁶ La clé pour le transport privé a été estimée sur la base d'un modèle de transport. Dans les domaines sécurité publique et aménagement du territoire et environnement les clés appliquées ont été générées sur la base des statistiques sur les pendulaires et de la population.

- **Culture :** La Ville de Genève est impliquée dans le domaine de la culture sur trois niveaux. D'abord, elle dispose de plusieurs grands musées avec des coûts nets d'environ

²⁵ Des différences d'arrondis peuvent survenir dans les sommes.

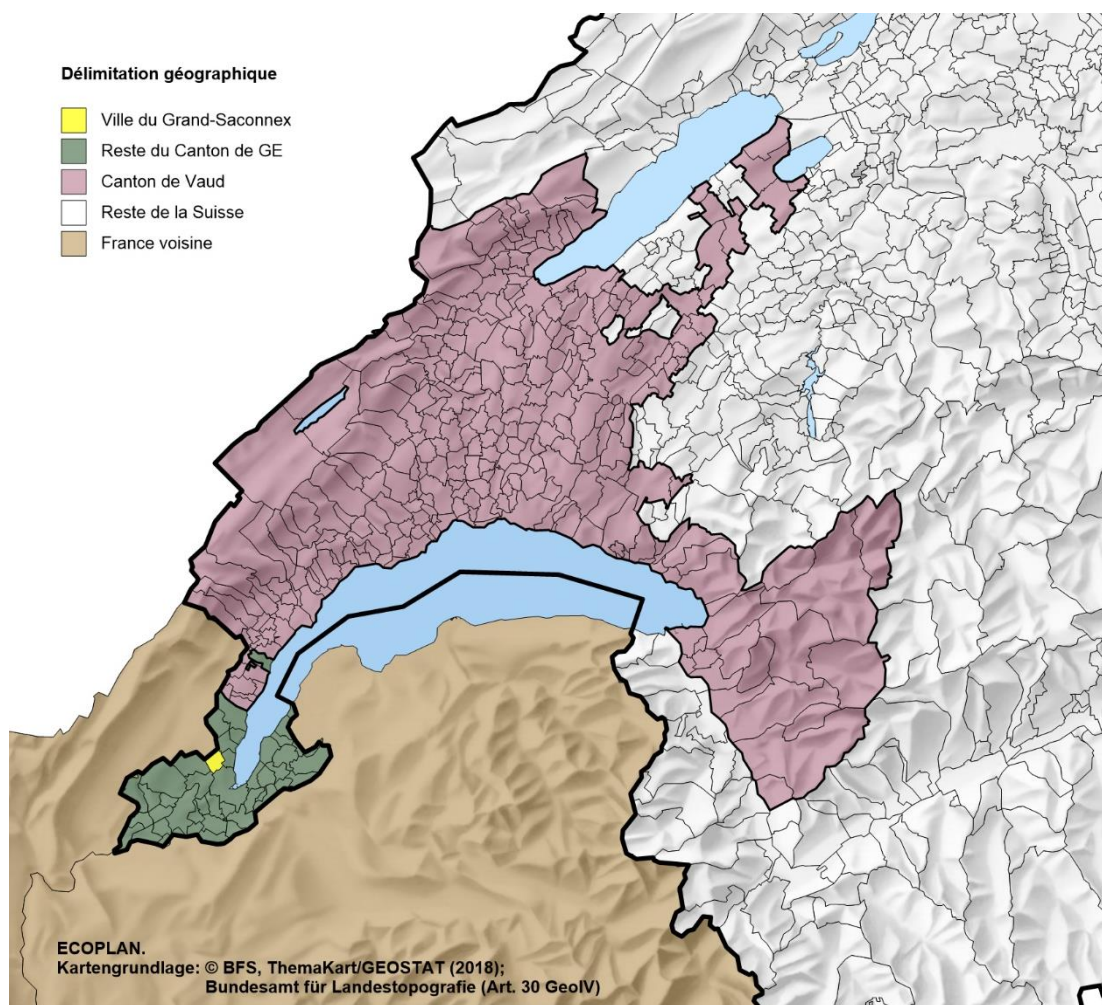
²⁶ Voir Ecoplan (2020), Charges de centre de la Ville de Genève.

CHF 81 millions. Deuxièmement, la Ville participe au Grand Théâtre. Elle verse une subvention à la fondation du Grand Théâtre (environ CHF 14 millions), elle paie le personnel administratif et d'exploitation (environ 19 millions) et elle met à disposition le bâtiment (comptabilisé via des imputations internes d'environ CHF 3 millions). Troisièmement, la Ville de Genève subventionne des manifestations culturelles, la création artistique et des mesures d'accès à la culture (rubrique « Subventions culturelles ») à hauteur d'environ CHF 57 millions.

- **Formation** : Outre les bibliothèques municipales et la Bibliothèque de Genève avec une forte utilisation externe, le domaine de la formation comprend également les écoles et institutions pour l'enfance. Ces dernières sont principalement utilisées par la population de la Ville de Genève.
- **Sécurité publique** : A travers la police et les pompiers municipaux, la Ville de Genève fournit d'importantes prestations dans le domaine de la sécurité publique qui ne sont que peu ou pas cofinancées par les communes avoisinantes. Les coûts nets pour la police s'élèvent à CHF 62 millions, ceux pour les sapeurs-pompiers à CHF 52 millions. Les autres communes du canton participent avec CHF 14.3 millions aux coûts des sapeurs-pompiers.
- **Sécurité sociale** : La Ville de Genève finance différentes structures d'accueil par exemple pour la petite enfance. Celles-ci s'adressent prioritairement aux enfants domiciliés en Ville de Genève. Elle octroie en outre des aides financières à la Nouvelle Roseraie – une institution proposant aux aînés des séjours à des conditions très avantageuses ainsi que des prestations spécifiques pour les seniors. De plus, elle s'investit contre l'exclusion sociale et vient en aide aux personnes sans abri. La Ville de Genève collabore également avec 15 maisons de quartier. Dans le domaine de la cohésion sociale et de la solidarité, la Ville de Genève dispose en partie d'offres dont l'ensemble de la population du Canton peut profiter.
- **Aménagement du territoire et environnement** : Dans ce domaine les unités « nettoyage des voiries » (coûts nets CHF 36 millions) et « gestion des incivilités » (coûts nets de CHF 4.4 millions) sont eux responsables du nettoyage de l'espace public et de l'élimination des déchets.

7.3 Grand-Saconnex

a) Délimitation géographique



b) Chiffres-clés sur la délimitation géographique

	Communes	Population	Equivalents plein temps	pendulaires entrants	pendulaires sortants
Ville du Grand-Saconnex	1	12'167	9'990		
Reste du canton de Genève	44	487'313	281'032	4'505	2'692
Canton de Vaud	309	799'145	357'762	1'529	153
Reste de la Suisse	1'868	7'245'902	3'391'808	134	32
France voisine	688	1'439'841	464'026	1'965	145
Total	2'910	9'984'368	4'504'618	8'133	3'022

Sources: Communes Suisse: OFS, STATPOP (2018), état des communes 1.4.2018
 Communes France voisine: Insee (2016), base comparateur de territoires
 Population Suisse: OFS, STATPOP (2018), population résidente permanente
 Population France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire.
 Équivalents plein temps: OFS, STATENT (2017), EPT
 Équivalents plein temps* France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire. – *il s'agit du nombre de personnes en emploi salarié. Par conséquent, le nombre est plus élevé que le nombre effectif des équivalents plein temps.
 Pendulaires Suisse: OFS, Matrice des pendulaires (2014), lien vers le registre basé sur STATPOP, registre AVS, STATENT
 Pendulaires France voisine: entrants: OFS, Statistique des frontaliers STAF (2014) / sortants: Estimation sur la base de l'étude pour Genève de 2015

Aide à la lecture (par colonne) :

- Communes : nombre de communes comprenant l'unité territoriale respective.
- Population : population de l'unité territoriale respective.
- Équivalents plein temps : au total, le canton de Genève affiche en équivalents plein temps (EPT) 291'022 emplois. La Ville du Grand-Saconnex enregistre 9'990 équivalents temps plein.
- Pendulaires entrant dans la ville : au total, Grand-Saconnex enregistre 8'133 pendulaires entrants, dont 4'505 venant du reste du canton de Genève.
- Pendulaires sortant de la ville : au total, 3'022 sortent du Grand-Saconnex, dont 2'692 pour rejoindre le reste du canton.

c) Estimation des charges de centre de la Ville du Grand-Saconnex en 2018, en milliers de CHF²⁷

	Charges de centre non compensées					pour information: part des coûts occasionnés par la population de la ville ¹⁾
	Total charges de centre	Selon usagers:				
		Reste du canton de Genève	Canton de Vaud	Reste de la Suisse	France voisine	
Culture	630	524	38	8	61	452
Sport et loisirs	2'224	1'494	326	213	191	2'859
Transport privé	1'751	731	337	27	655	694
Sécurité publique	274	174	59	5	36	873
Aménagement du territoire et environnement	264	182	62	5	15	243
Total charges de centre	5'142	3'104	822	258	959	5'122
Déduction avantages de site	-330	-229	-44	-17	-42	
Charges de centre nettes	4'812	2'875	778	242	917	
Population (2018) ²⁾	12'167	487'313	799'145	7'245'902	1'439'841	
Net par habitant en CHF ²⁾	395.51	5.90	0.97	0.03	0.64	

Source: Établi par les auteurs sur la base des données collectées.

- 1) Ne sont indiquées que les parts de coûts des prestations qui sont pertinentes pour les charges de centre, celles-ci ne correspondent donc p. ex. pas aux dépenses totales dans la culture. Le total des charges de centre plus la part des coûts occasionnés par la population de la ville (dernière colonne) plus les compensations déjà payées aujourd'hui (non indiquées dans le tableau) donnent le coût global des prestations de centre prises en compte pour chaque domaine.
- 2) La population dans la colonne «*Total charges de centre*» correspond à la population de la ville, l'indication «*Net par habitant*» correspond à la charge nette due aux non-résidents par habitant du Grand-Saconnex. La population dans la colonne «*Selon usagers*» correspond à la population de l'unité territoriale respective, l'indication. «*Net par habitant*» correspond à la charge provoquée par habitant de l'unité territoriale respective.
Aide à la lecture : La Ville du Grand-Saconnex paie CHF 5.90 pour chaque habitant des autres communes genevoises afin qu'il puisse bénéficier des prestations de la Ville du Grand-Saconnex. Réparti parmi la population du Grand-Saconnex, chaque résident paie CHF 395.50 pour les charges de centre.

d) Principales particularités

- **Culture :** Depuis 2019, la Ville du Grand-Saconnex dispose d'un théâtre – « le douze dix-huit ». Le théâtre a été développé à l'initiative de la Ville, qui a pris en charge l'investissement pour ce nouvel espace. La programmation est concoctée par la Compagnie lesArts. À cette fin, l'organisation privée reçoit une contribution de la ville. Selon les clés de répartition, le théâtre est visité dans une proportion de près de 80% par des utilisateurs externes. Après déduction de la part d'utilisation de la ville, ils restent donc CHF 0.5 million de charges de centre pour le théâtre. La majorité des charges de centre dans ce domaine sont donc causées par le théâtre.

²⁷ Des différences d'arrondis peuvent survenir dans les sommes.

À cela s'ajoutent d'autres subventions culturelles, des événements et des expositions, ainsi que des services administratifs

Bien que, en générale, la Ville du Grand-Saconnex ne propose pas de tarifs spéciaux pour les non-résidents, les résidents locaux peuvent obtenir des billets de théâtre pour le « douze dix-huit » au tarif réduit auprès de la Mairie du Grand-Saconnex.²⁸ Pour les résidents de Grand-Saconnex, il existe également un nombre limité de billets gratuits pour certains événements culturels et sportifs, comme les matchs des « Lions de Genève » (voir point suivant).

- **Sport et loisirs** : Le centre sportif du Blanché est principalement réservée aux associations et abrite trois terrains de foot, cinq courts de tennis et dix terrains de pétanque, qui sont gérés respectivement par le FC Grand-Saconnex, le Tennis Club du Grand-Saconnex et l'Amicale saconnésienne de pétanque. Le football et le tennis en particulier présentent une utilisation externe élevée - près de deux tiers pour le football et plus de trois quarts pour le tennis. Ces trois prestations représentent environ la moitié des charges de centre dans le domaine du sport et un quart du total du domaine sport et loisirs.

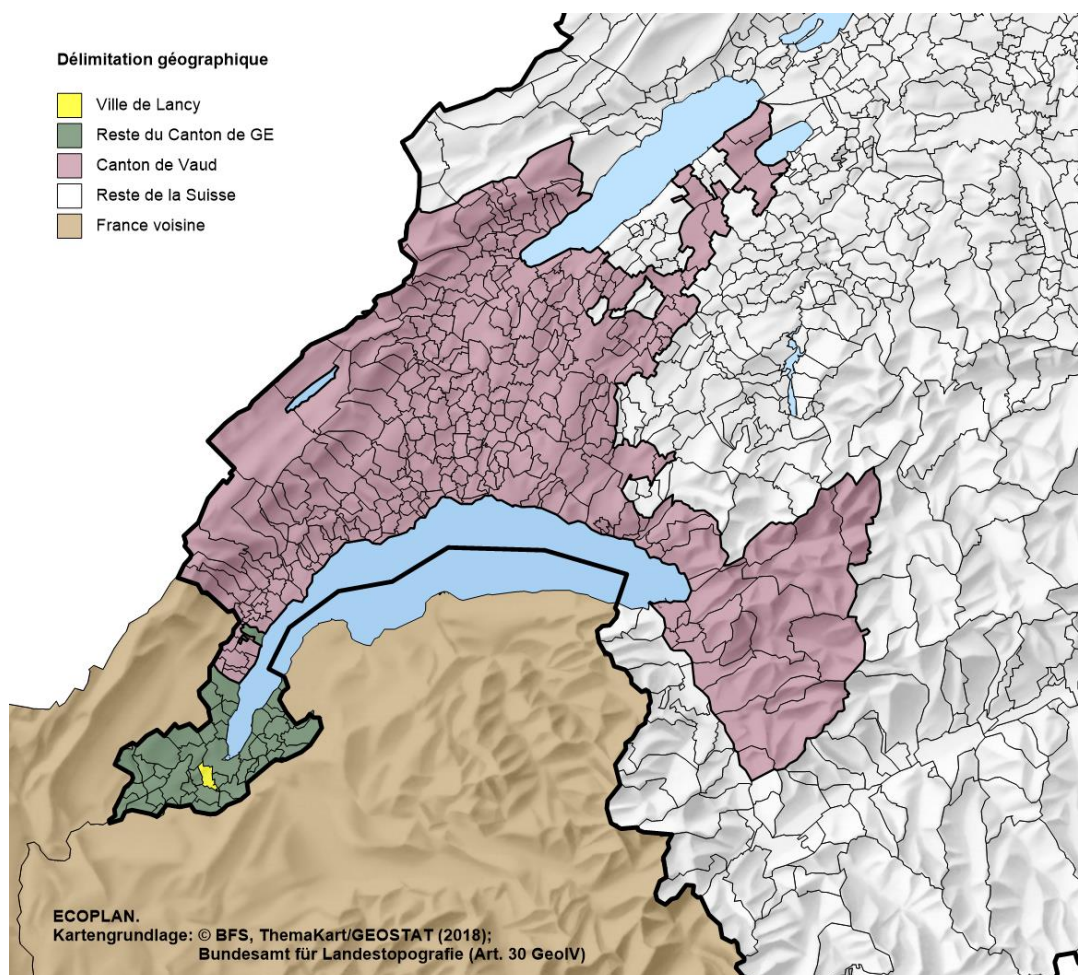
Le club de basket « Lions de Genève », basé au Grand-Saconnex, est cofinancé par la Ville du Grand-Saconnex, la Ville de Genève et le canton, ainsi que quelques autres communes, les villes du Grand-Saconnex et de Genève versant les contributions les plus élevées. Selon la statistique du club, la grande majorité des membres habitent en dehors de la ville.

En outre, il y a de nombreux espaces verts et parcs publics à Grand-Saconnex avec des coûts nets de plus de CHF 2 millions, ainsi que le centre loisirs et des subventions. Les clés de répartition pour ces prestations loisirs sont estimées sur la base des statistiques des pendulaires et de la population.

²⁸ Cette circonstance ne se reflète pas dans les calculs, mais doit être prise en compte dans le contexte global (cf. chapitre 5.3, tarifs différenciés).

7.4 Lancy

a) Délimitation géographique



b) Chiffres-clés sur la délimitation géographique

	Communes	Population	Equivalents plein temps	pendulaires entrants	pendulaires sortants
Ville de Lancy	1	32'851	16'266		
Reste du canton de Genève	44	466'629	274'756	8'069	8'603
Canton de Vaud	309	799'145	357'762	1'023	360
Reste de la Suisse	1'868	7'245'902	3'391'808	127	75
France voisine	688	1'439'841	464'026	3'881	456
Total	2'910	9'984'368	4'504'618	13'100	9'494

Sources: Communes Suisse: OFS, STATPOP (2018), état des communes 1.4.2018
Communes France voisine: Insee (2016), base comparateur de territoires
Population Suisse: OFS, STATPOP (2018), population résidente permanente
Population France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire.
Équivalents plein temps: OFS, STATENT (2017), EPT
Équivalents plein temps* France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire. – *il s'agit du nombre de personnes en emploi salarié. Par conséquent, le nombre est plus élevé que le nombre effectif des équivalents plein temps.
Pendulaires Suisse: OFS, Matrice des pendulaires (2014), lien vers le registre basé sur STATPOP, registre AVS, STATENT
Pendulaires France voisine: entrants: OFS, Statistique des frontaliers STAF (2014) / sortants: Estimation sur la base de l'étude pour Genève de 2015

Aide à la lecture (par colonne) :

- Communes : nombre de communes comprenant l'unité territoriale respective.
- Population : population de l'unité territoriale respective.
- Équivalents plein temps : au total, le Canton de Genève affiche en équivalents plein temps (EPT) 291'022 emplois. La Ville de Lancy enregistre 16'266 équivalents temps plein.
- Pendulaires entrant dans la ville : au total, Lancy enregistre 13'100 pendulaires entrants, dont 8'069 venant du reste du Canton de Genève.
- Pendulaires sortant de la ville : au total, 9'494 sortent de Lancy, dont 8'603 pour rejoindre le reste du Canton.

c) Estimation des charges de centre de la Ville de Lancy en 2018, en milliers de CHF²⁹

	Charges de centre non compensées					pour information: part des coûts occasionnés par la population de la ville ¹⁾
	Total charges de centre	Selon usagers:				
		Reste du canton de Genève	Canton de Vaud	Reste de la Suisse	France voisine	
Culture	1'069	907	17	27	118	1'042
Formation	492	379	38	38	38	590
Sport et loisirs	5'141	3'834	319	59	929	5'870
Transport privé	2'714	1'312	210	25	1'167	2'275
Sécurité publique	500	364	48	6	82	2'667
Sécurité sociale	290	290	-	-	-	1'161
Aménagement du territoire et environnement	164	133	17	2	13	256
Total charges de centre	10'371	7'219	647	158	2'347	13'860
Déduction avantages de site	-698	-519	-40	-12	-127	
Charges de centre nettes	9'673	6'700	607	146	2'220	
Population (2018) ²⁾	32'851	466'629	799'145	7'245'902	1'439'841	
Net par habitant en CHF ²⁾	294	14	1	0	2	

Source: Établi par les auteurs sur la base des données collectées.

- 1) Ne sont indiquées que les parts de coûts des prestations qui sont pertinentes pour les charges de centre, celles-ci ne correspondent donc p. ex. pas aux dépenses totales dans la culture. Le total des charges de centre plus la part des coûts occasionnés par la population de la ville (dernière colonne) plus les compensations déjà payées aujourd'hui (non indiquées dans le tableau) donnent le coût global des prestations de centre prises en compte pour chaque domaine.
- 2) La population dans la colonne «Total charges de centre» correspond à la population de la ville, l'indication «Net par habitant» correspond à la charge nette due aux non-résidents par habitant de Lancy. La population dans la colonne «Selon usagers» correspond à la population de l'unité territoriale respective, l'indication. «Net par habitant» correspond à la charge provoquée par habitant de l'unité territoriale respective.
Aide à la lecture : La Ville de Lancy paie CHF 14 pour chaque habitant des autres communes genevoises afin qu'il puisse bénéficier des prestations de la Ville de Lancy. Réparti parmi la population de Lancy, chaque résident paie CHF 294 pour les charges de centre.

d) Principales particularités

- **Sport et loisirs :** Pour la Ville de Lancy, la partie principale des charges de centre découle de ce domaine, surtout de la Piscine de Marignac avec une forte utilisation externe et des parcs et places de jeux.

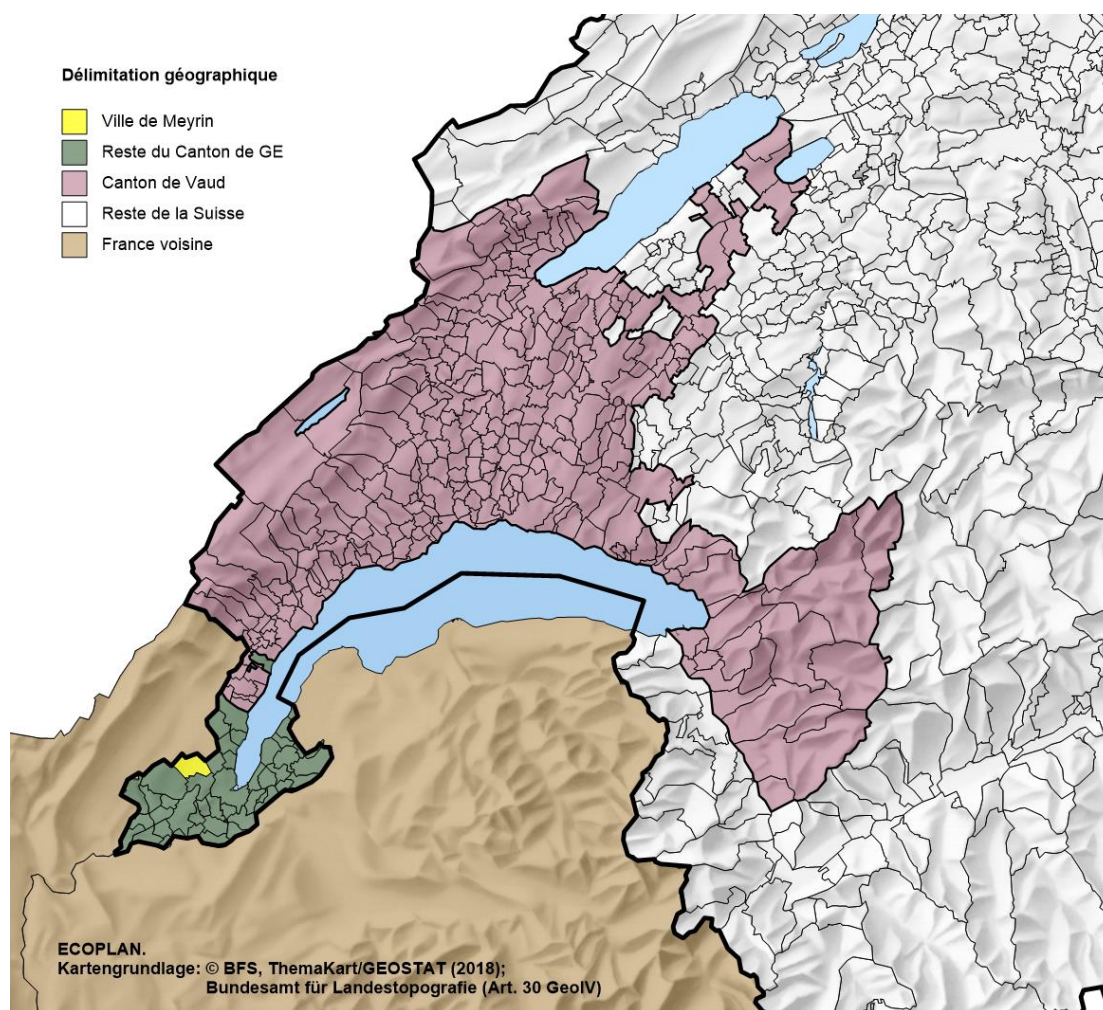
Sécurité sociale : Dans ce domaine, la ville a saisi les maisons de quartier ainsi que les terrains d'aventures. Les coûts nets atteignent CHF 1.45 million, les charges de centre CHF 290'000. Les utilisateurs externes proviennent principalement des communes environnantes (quartiers proches). La clé de répartition a été estimée selon les statistiques des maisons de quartier et par le service des affaires sociales. En revanche, de possibles débordements liés aux crèches et garderies subventionnées n'ont pas été analysés, car les places sont octroyées aux familles domiciliées sur Lancy ou aux parents travaillant sur Lancy. De même, le parascolaire n'a pas été saisi, car la répartition des élèves dans les

²⁹ Des différences d'arrondis peuvent survenir dans les sommes.

établissements scolaires communaux est établie par le Canton de Genève(DIP) et la provenance d'enfants de communes environnantes est infime à Lancy.

7.5 Meyrin

a) Délimitation géographique



b) Chiffres-clés sur la délimitation géographique

	Communes	Population	Equivalents plein temps	pendulaires entrants	pendulaires sortants
Ville de Meyrin	1	25'255	27'119		
Reste du canton de Genève	44	474'225	263'903	5'845	5'475
Canton de Vaud	309	799'145	357'762	2'125	285
Reste de la Suisse	1'868	7'245'902	3'391'808	283	46
France voisine (travailleurs frontaliers)	688	1'439'841	464'026	9'622	293
Total	2'910	9'984'368	4'504'618	17'875	6'099

Sources: Communes Suisse: OFS, STATPOP (2018), état des communes 1.4.2018
Communes France voisine: Insee (2016), base comparateur de territoires
Population Suisse: OFS, STATPOP (2018), population résidente permanente
Population France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire.
Équivalents plein temps Meyrin : OCSTAT (2016)
Équivalents plein temps Canton de Genève, Canton de Vaud, Suisse : OFS, STATENT (2017), EPT
Équivalents plein temps* France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire. – *il s'agit du nombre de personnes en emploi salarié. Par conséquent, le nombre est plus élevé que le nombre effectif des équivalents plein temps.
Pendulaires Suisse: OFS, Matrice des pendulaires (2014), lien vers le registre basé sur STATPOP, registre AVS, STATENT
Pendulaires France voisine: entrants: OFS, Statistique des frontaliers STAF (2014) / sortants: Estimation sur la base de l'étude pour Genève de 2015

Aide à la lecture (par colonne) :

- Communes : nombre de communes comprenant l'unité territoriale respective.
- Population : population de l'unité territoriale respective.
- Équivalents plein temps : au total, le Canton de Genève affiche en équivalents plein temps (EPT) 291'022 emplois. La Ville de Meyrin enregistre 27'119 équivalents temps plein.
- Pendulaires entrant dans la ville : au total, Meyrin enregistre 17'875 pendulaires entrants, dont 5'845 venant du reste du Canton de Genève.
- Pendulaires sortant de la ville : au total, 6'099 sortent de Meyrin, dont 5'475 pour rejoindre le reste du Canton.

c) Estimation des charges de centre de la Ville de Meyrin en 2018, en milliers de CHF³⁰

	Charges de centre non compensées					pour information: part des coûts occasionnés par la population de la ville ¹⁾
	Total charges de centre	Selon usagers:				
		Reste du canton de Genève	Canton de Vaud	Reste de la Suisse	France voisine	
Culture	4'342	3'467	374	14	487	2'082
Formation	403	218	181	5	-	793
Sport et loisirs	7'068	4'562	382	49	2'074	6'535
Transport privé	3'183	697	318	43	2'125	1'055
Sécurité publique	862	394	143	19	306	3'036
Sécurité sociale	1'213	1'074	-	-	138	15'975
Total charges de centre	17'071	10'411	1'398	131	5'131	29'477
Déduction avantages de site	-1'321	-886	-115	-9	-311	
Charges de centre nettes	15'750	9'525	1'283	122	4'820	
Population (2018) ²⁾	25'255	474'225	799'145	7'245'902	1'439'841	
Net par habitant en CHF ²⁾	623.65	20.09	1.61	0.02	3.35	

Source: Établi par les auteurs sur la base des données collectées.

- 1) Ne sont indiquées que les parts de coûts des prestations qui sont pertinentes pour les charges de centre, celles-ci ne correspondent donc p. ex. pas aux dépenses totales dans la culture. Le total des charges de centre plus la part des coûts occasionnés par la population de la ville (dernière colonne) plus les compensations déjà payées aujourd'hui (non indiquées dans le tableau) donnent le coût global des prestations de centre prises en compte pour chaque domaine.
- 2) La population dans la colonne «*Total charges de centre*» correspond à la population de la ville, l'indication «*Net par habitant*» correspond à la charge nette due aux non-résidents par habitant de Meyrin. La population dans la colonne «*Selon usagers*» correspond à la population de l'unité territoriale respective, l'indication. «*Net par habitant*» correspond à la charge provoquée par habitant de l'unité territoriale respective.
Aide à la lecture : La Ville de Meyrin paie CHF 20.09 pour chaque habitant des autres communes genevoises afin qu'il puisse bénéficier des prestations de la Ville de Meyrin. Réparti parmi la population de Meyrin, chaque résident paie CHF 623.65 pour les charges de centre.

d) Principales particularités

- **Culture :** La Ville de Meyrin dispose d'un théâtre qui engendre des coûts nets considérable de plus de CHF 4.7 millions et qui est fréquenté à hauteur d'environ 75% par des utilisateurs externes. Après déduction de la part d'usagers de la ville et la subvention cantonale il reste des charges de centre de CHF 3.6 millions. Ainsi le Théâtre Forum Meyrin occasionne la grande majorité des charges de centre dans ce domaine.
- **Formation :** Le domaine de la formation comprend la bibliothèque municipale avec des coûts nets d'environ CHF 1.2 million. D'après les statistiques sur les lecteurs actifs, un tiers de ce montant est attribuable à l'utilisation externe. Ne sont pas inclus les frais pour les écoles primaires (hors parascolaire).³¹

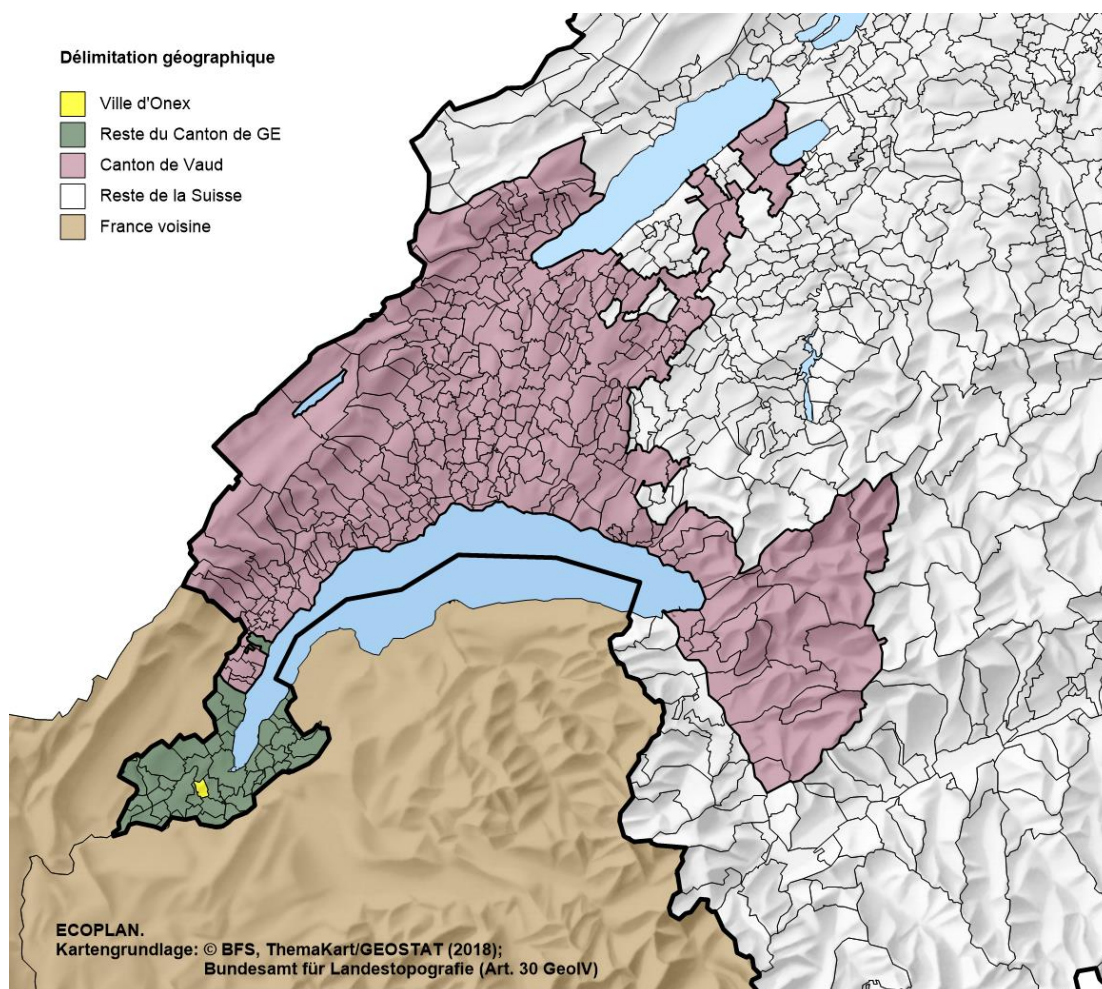
³⁰ Des différences d'arrondis peuvent survenir dans les sommes.

³¹ Bien que la plupart des coûts dans ce domaine soit prise en charge par le canton (salaires des enseignants, etc.), la ville enregistre toutefois de coûts à hauteur de CHF 7 millions pour la mise à disposition des bâtiments (cela

- **Sport et loisirs** : La partie principale des charges de centre de la Ville de Meyrin découle du domaine du sport, plus précisément du soutien au sport associatif qui, à CHF 6 millions de coûts nets, est substantiel. Ce chiffre comprend toutefois le coût des infrastructures utilisées par les associations gratuitement. L'utilisation externe est considérable, avec environ la moitié des utilisateurs provenant de l'extérieur de la ville. Le domaine des loisirs comprend les espaces verts et parcs publics, places de jeux et jeux d'eau ainsi que le Jardin Botanique Alpin.
- **Transport privé** : Les routes municipales et parkings publics sont fréquentés par les personnes externes (pendulaires, commerces et loisirs). Les coûts nets s'élèvent à CHF 4.2 millions. Ce montant comprend également les coûts pour l'éclairage public.

7.6 Onex

a) Délimitation géographique



inclus également des charges salariales comme pour des concierges, patrouilleuses). La statistique des élèves montre qu'environ 4% des élèves ne sont pas domiciliés à Meyrin. Cependant, les écoles primaires n'ont pas été incluses dans les calculs, car elles constituent un cas spécial et différent des prestations de centre classiques.

b) Chiffres-clés sur la délimitation géographique

	Communes	Population	Equivalents plein temps	pendulaires entrants	pendulaires sortants
Ville d'Onex	1	18'964	3'770		
Reste du canton de Genève	44	480'516	287'252	1'326	5'580
Canton de Vaud	309	799'145	357'762	126	210
Reste de la Suisse	1'868	7'245'902	3'391'808	49	37
France voisine	688	1'439'841	464'026	571	294
Total	2'910	9'984'368	4'504'618	2'072	6'121

Sources: Communes Suisse: OFS, STATPOP (2018), état des communes 1.4.2018
 Communes France voisine: Insee (2016), base comparateur de territoires
 Population Suisse: OFS, STATPOP (2018), population résidente permanente
 Population France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire.
 Équivalents plein temps: OFS, STATENT (2017), EPT
 Équivalents plein temps* France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire. – *il s'agit du nombre de personnes en emploi salarié. Par conséquent, le nombre est plus élevé que le nombre effectif des équivalents plein temps.
 Pendulaires Suisse: OFS, Matrice des pendulaires (2014), lien vers le registre basé sur STATPOP, registre AVS, STATENT
 Pendulaires France voisine: entrants: OFS, Statistique des frontaliers STAF (2014) / sortants: Estimation sur la base de l'étude pour Genève de 2015

Aide à la lecture (par colonne) :

- Communes : nombre de communes comprenant l'unité territoriale respective.
- Population : population de l'unité territoriale respective.
- Équivalents plein temps : au total, le Canton de Genève affiche en équivalents plein temps (EPT) 291'022 emplois. La Ville d'Onex enregistre 3'770 équivalents temps plein.
- Pendulaires entrant dans la ville: au total, la Ville d'Onex enregistre 2'072 pendulaires entrants, dont 1'326 venant du reste du Canton de Genève.
- Pendulaires sortant de la ville: au total, 6'121 pendulaires sortent de la Ville d'Onex, dont 5'580 pour rejoindre le reste du Canton.

c) Estimation des charges de centre de la Ville d'Onex en 2018, en milliers de CHF³²

	Charges de centre non compensées					pour information: part des coûts occasionnés par la population de la ville ¹⁾
	Total charges de centre	Selon usagers:				
		Reste du canton de Genève	Canton de Vaud	Reste de la Suisse	France voisine	
Culture	1'211	1'093	6	35	76	1'162
Sport et loisirs	671	519	46	21	85	4'506
Transport privé	493	252	29	12	201	1'472
Sécurité publique	121	93	8	3	18	2'450
Sécurité sociale	421	361	-	-	61	9'457
Aménagement du territoire et environnement	21	17	2	1	1	119
Total charges de centre	2'939	2'335	91	71	441	19'167
Déduction avantages de site	-240	-203	-6	-7	-25	
Charges de centre nettes	2'699	2'132	85	65	417	
Population (2018) ²⁾	18'964	480'516	799'145	7'245'902	1'439'841	
Net par habitant en CHF ²⁾	142.30	4.44	0.11	0.01	0.29	

Source: Établi par les auteurs sur la base des données collectées.

- 1) Ne sont indiquées que les parts de coûts des prestations qui sont pertinentes pour les charges de centre, celles-ci ne correspondent donc p. ex. pas aux dépenses totales dans la culture. Le total des charges de centre plus la part des coûts occasionnés par la population de la ville (dernière colonne) plus les compensations déjà payées aujourd'hui (non indiquées dans le tableau) donnent le coût global des prestations de centre prises en compte pour chaque domaine.
- 2) La population dans la colonne «*Total charges de centre*» correspond à la population de la ville, l'indication «*Net par habitant*» correspond à la charge nette due aux non-résidents par habitant d'Onex. La population dans la colonne «*Selon usagers*» correspond à la population de l'unité territoriale respective, l'indication. «*Net par habitant*» correspond à la charge provoquée par habitant de l'unité territoriale respective.
Aide à la lecture : La Ville d'Onex paie CHF 4.44 pour chaque habitant des autres communes genevoises afin qu'il puisse bénéficier des prestations de la Ville d'Onex. Réparti parmi la population de la Ville d'Onex, chaque résident paie CHF 142.30 pour les charges de centre.

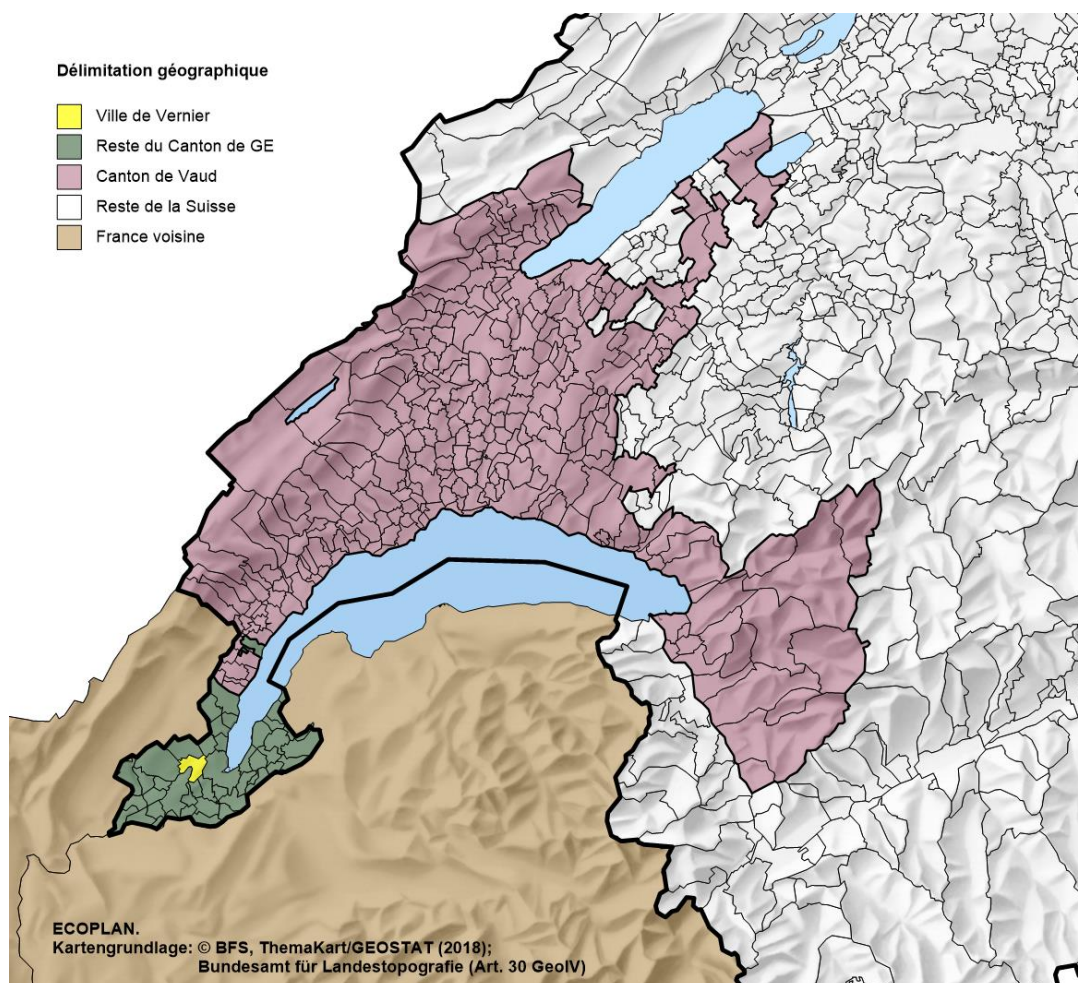
d) Principales particularités

- **Culture :** Dans le domaine de la culture, les spectacles onésiens représentent l'offre culturelle principale qui attire un nombre considérable de spectateurs externes. Il existe en outre des subventions aux organisations culturelles et une ludothèque qui sont plutôt à caractère locale. Au total, le domaine de la culture engendre des coûts nets de près de CHF 2.4 millions. Ce montant inclue une partie du service de la culture nécessaire pour l'administration des spectacles onésiens. Les charges de centre s'élèvent à CHF 1.2 million.
- **Formation :** Onex n'a pas saisi de prestation dans le domaine de la formation. Une bibliothèque, comme prestation qui peut typiquement engendrer des débordements, n'existe pas à Onex. Cette prestation est couverte par le «*Bibliobus*», qui est financé majoritairement par le fonds intercommunal.

³² Des différences d'arrondis peuvent survenir dans les sommes.

7.7 Vernier

a) Délimitation géographique



b) Chiffres-clés sur la délimitation géographique

	Communes	Population	Equivalents plein temps	pendulaires entrants	pendulaires sortants
Ville de Vernier	1	34'791	16'904		
Reste du canton de Genève	44	464'689	274'118	6'158	9'529
Canton de Vaud	309	799'145	357'762	1'591	432
Reste de la Suisse	1'868	7'245'902	3'391'808	247	71
France voisine	688	1'439'841	464'026	4'154	507
Total	2'910	9'984'368	4'504'618	12'150	10'539

Sources: Communes Suisse: OFS, STATPOP (2018), état des communes 1.4.2018
Communes France voisine: Insee (2016), base comparateur de territoires
Population Suisse: OFS, STATPOP (2018), population résidente permanente
Population France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire.
Équivalents plein temps: OFS, STATENT (2017), EPT
Équivalents plein temps* France voisine: Insee (2016). Comparateur de territoire. – *il s'agit du nombre de personnes en emploi salarié. Par conséquent, le nombre est plus élevé que le nombre effectif des équivalents plein temps.
Pendulaires Suisse: OFS, Matrice des pendulaires (2014), lien vers le registre basé sur STATPOP, registre AVS, STATENT
Pendulaires France voisine: entrants: OFS, Statistique des frontaliers STAF (2014) / sortants: Estimation sur la base de l'étude pour Genève de 2015

Aide à la lecture (par colonne) :

- Communes : nombre de communes comprenant l'unité territoriale respective.
- Population : population de l'unité territoriale respective.
- Équivalents plein temps : au total, le Canton de Genève affiche en équivalents plein temps (EPT) 291'022 emplois. La Ville de Vernier enregistre 16'904 équivalents temps plein.
- Pendulaires entrant dans la ville : au total, Vernier enregistre 12'150 pendulaires entrants, dont 6'158 venant du reste du Canton de Genève.
- Pendulaires sortant de la ville : au total, 10'539 sortent de Vernier, dont 9'529 pour rejoindre le reste du Canton.

c) Estimation des charges de centre de la Ville de Vernier en 2018, en milliers de CHF³³

	Charges de centre non compensées					pour information: part des coûts occasionnés par la population de la ville ¹⁾
	Total charges de centre	Selon usagers:				
		Reste du canton de Genève	Canton de Vaud	Reste de la Suisse	France voisine	
Culture	1'488	1'171	122	-	196	931
Formation	385	363	3	2	17	1'379
Sport et loisirs	3'316	2'427	374	32	484	7'059
Transport privé	3'246	1'238	400	62	1'546	2'913
Sécurité publique	402	250	64	9	79	2'647
Sécurité sociale	610	610	-	-	-	12'827
Aménagement du territoire et environnement	137	97	24	4	12	266
Total charges de centre	9'586	6'156	988	108	2'334	28'022
Déduction avantages de site	-614	-436	-62	-5	-111	
Charges de centre nettes	8'972	5'720	926	103	2'223	
Population (2018) ²⁾	34'791	464'689	799'145	7'245'902	464'026	
Net par habitant en CHF ²⁾	257.88	12.31	1.16	0.01	4.79	

Source: Établi par les auteurs sur la base des données collectées.

- 1) Ne sont indiquées que les parts de coûts des prestations qui sont pertinentes pour les charges de centre, celles-ci ne correspondent donc p. ex. pas aux dépenses totales dans la culture. Le total des charges de centre plus la part des coûts occasionnés par la population de la ville (dernière colonne) plus les compensations déjà payées aujourd'hui (non indiquées dans le tableau) donnent le coût global des prestations de centre prises en compte pour chaque domaine.
- 2) La population dans la colonne «*Total charges de centre*» correspond à la population de la ville, l'indication «*Net par habitant*» correspond à la charge nette due aux non-résidents par habitant de Vernier. La population dans la colonne «*Selon usagers*» correspond à la population de l'unité territoriale respective, l'indication. «*Net par habitant*» correspond à la charge provoquée par habitant de l'unité territoriale respective.
Aide à la lecture : La Ville de Vernier paie CHF 12 pour chaque habitant des autres communes genevoises afin qu'il puisse bénéficier des prestations de la Ville de Vernier. Réparti parmi la population de Vernier, chaque résident paie CHF 258 pour les charges de centre.

d) Principales particularités

- **Sécurité sociale :** Dans le domaine de la sécurité sociale, la Ville a saisi les nombreuses maisons de quartier, les Jardins Robinsons ainsi que les crèches et garderies. Ces dernières engendrent la grande majorité des coûts nets et des charges de centre. Les utilisateurs externes proviennent quasi uniquement des autres communes du Canton de Genève. Les clés de répartition ont été estimées selon les statistiques des institutions concernées. Pour les crèches et garderies, la part d'utilisation externe correspond aux enfants des employés de la Ville de Vernier domiciliés à l'extérieur de la ville. En revanche, les espaces de vie enfantine des Libellules, comme cas particulier, n'ont pas été pris en

³³ Des différences d'arrondis peuvent survenir dans les sommes.

compte. Dans ces espaces sur les terrains des Services Industriels de Genève (SIG), 67 places sont réservées pour les employés des SIG, dont beaucoup d'entre eux sont domiciliés à l'extérieur de la Ville. En contrepartie, les SIG payent une contribution aux espaces des Libellules.

Bibliographie

ACG Association des communes genevoises (2019)

Rapport de gestion 2018

Ecoplan (2015)

Les charges de centre de la Ville de Genève. Étude des prestations de la Ville de Genève au bénéfice d'usagers externes. Sur mandat du Conseil administratif de la Ville de Genève.

Ecoplan (2017)

Charges de centre des villes. Rapport de synthèse. Sur mandat de la Conférence des directrices et directeurs des finances des villes (CDFV).

Ecoplan (2018)

Financement de tâches communes et compensation des avantages et des charges : recommandations pour les espaces fonctionnels. Rapport de synthèse. Mandant : Conférence tripartite (CT).

Ecoplan (2018)

Financement et compensation des avantages et des charges dans les espaces fonctionnels : retours d'expérience et recommandations (rapport de base), Mandant : Conférence tripartite (CT).

Ecoplan (2019)

Charges de centre des villes. Rapport méthodologique – Version Mars 2019.

Ecoplan (2019)

Exemples de co-financement d'infrastructures sportives.

Ecoplan (2020)

Charges de centre de la Ville d'Onex. En outre : annexe avec formulaires de collecte et bases de données.

Ecoplan (2020)

Charges de centre de la Ville de Carouge. En outre : annexe avec formulaires de collecte et bases de données.

Ecoplan (2020)

Charges de centre de la Ville de Genève. En outre : annexe avec formulaires de collecte et bases de données.

Ecoplan (2020)

Charges de centre de la Ville de Lancy. En outre : annexe avec formulaires de collecte et bases de données.

Ecoplan (2020)

Charges de centre de la Ville de Meyrin. En outre : annexe avec formulaires de collecte et bases de données.

Ecoplan (2020)

Charges de centre de la Ville de Vernier. En outre : annexe avec formulaires de collecte et bases de données.

Ecoplan (2021)

Charges de centre de la Ville du Grand-Saconnex. En outre : annexe avec formulaires de collecte et bases de données.